



Agence exécutive "Éducation, audiovisuel et culture"

Finances, comptabilité, programmation

CERTIFICATION OF THE FINAL ACCOUNTS 2011

EDUCATION, AUDIOVISUAL AND CULTURE EXECUTIVE AGENCY

The annual accounts of the Education, Audiovisual and Culture Executive Agency for the year 2011 have been prepared in accordance with Title VI of the Standard Financial Regulation for the Executive Agencies (Commission Regulation 1653/2004) and the accounting rules adopted by the Commission's Accounting Officer, as are to be applied by all the institutions, agencies and joint undertakings.

I acknowledge my responsibility for the preparation and presentation of the annual accounts of the Education, Audiovisual and Culture Executive Agency in accordance with art.30 of the Standard Financial Regulation for the Executive Agencies.

I have obtained from the authorising officer, who guaranteed its reliability, all the information necessary for the production of the accounts that show the Education, Audiovisual and Culture Executive Agency's assets and liabilities and the budgetary implementation.

I hereby certify that based on this information, and on such checks as I deemed necessary to sign off the accounts, I have a reasonable assurance that the accounts present a true and fair view of the financial position of the Education, Audiovisual and Culture Executive Agency in all material aspects.

Evere, 07/06/2012



Gerco van der Linden
Accounting Officer EACEA

Agence exécutive "Éducation, audiovisuel et culture"
Avenue du Bourget 1 – BE-1140 Bruxelles - Belgique
Bureau: BOU2 01/07, Téléphone: ligne directe (32-2) 2999331. Télécopieur: (32-2) 2921334.

<http://eacea.ec.europa.eu>
E-mail: Gerrit.VAN-DER-LINDEN@ec.europa.eu



Education, Audiovisual and Culture Executive Agency

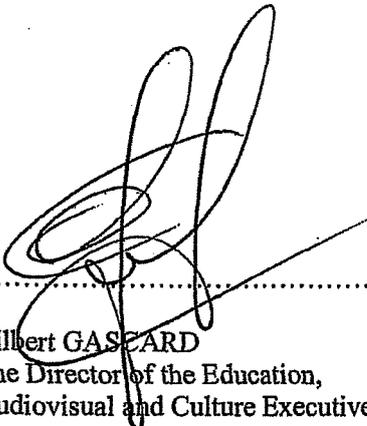
The Director
The Accounting Officer

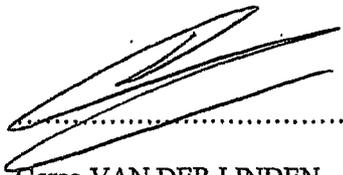
Brussels, 29.06.2012
Ares (2012) 785792
2011/COMPRES-ANNUELS

**NOTE FOR THE ATTENTION OF MR. VITOR DA SILVA CALDEIRA
PRESIDENT OF THE EUROPEAN COURT OF AUDITORS**

Subject: Annual accounts for the financial year 2011

We confirm that Management Representation Letter of 23/02/2012 concerning the provisional annual accounts of the Education, Audiovisual and Culture Executive Agency for the financial year ended 31 December 2011 remains valid for the final version of the annual accounts.


.....
Gilbert GASCARD
The Director of the Education,
Audiovisual and Culture Executive Agency


.....
Gerco VAN DER LINDEN
The Accounting Officer of the Education,
Audiovisual and Culture Executive Agency

(Date) 29/06/2012

(Date) 07/06/2012

Cc: Mr. P. Russo, Member of the Court responsible for the audit of the Agencies
Mr. M. Kraff, Director of sector DAS
Mr. Otte, HoU of Reliability of the accounts and of management representations
Mr. F. Zippel, HoU ADB
Mr. P. Taverner, Accountant of the Commission

Education, Audiovisual and Culture Executive Agency
Avenue du Bourget 1 - 1140 Brussels - Belgium
Office: BOU2 03/13 , Telephone: direct line (32-2) 295.00.17. Fax: (32-2) 292.13.25 .

<http://eacea.ec.europa.eu>
E-mail: gilbert.gascard@ec.europa.eu



Annual Accounts

Financial year 2011

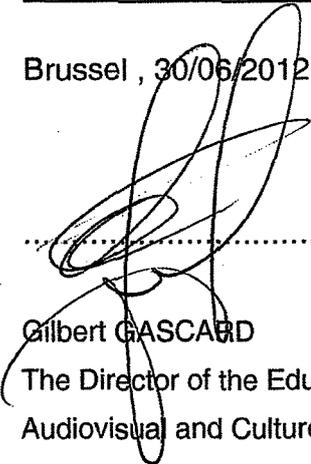
These accounts have been prepared by the Accounting Officer on 07/06/2012 and drawn up by the Director on 08/06/2012. The opinion of the Management Board was given on 21/06/2012.

The present annual accounts, together with the opinion of the Management Board, have been sent to the Commission's Accounting Officer, the Court of Auditors, the European Parliament and the Council on 30/06/2012.

The accounts will be published on the *Community body* website :

[About EACEA: Documents Register | EACEA](#)

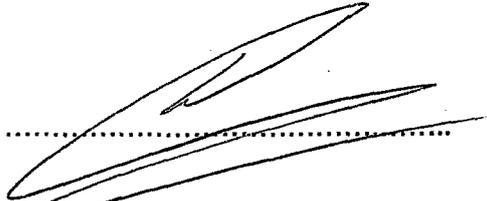
Brussel , 30/06/2012



.....

Gilbert GASCARD

The Director of the Education,
Audiovisual and Culture Executive Agency



.....

Gerco VAN DER LINDEN

The Accounting Officer of the Education,
Audiovisual and Culture Executive Agency

AGENCE EXÉCUTIVE ÉDUCATION AUDIOVISUEL ET CULTURE

DÉCISION DU COMITÉ DE DIRECTION

du 21 juin 2012

portant approbation des comptes définitifs de l'Agence pour l'exercice 2011

LE COMITÉ DE DIRECTION DE L'AGENCE

vu la décision 2009/336/CE de la Commission, du 20 avril 2009, instituant l'Agence exécutive « Éducation, audiovisuel et culture » pour la gestion de l'action communautaire dans les domaines de l'éducation, de l'audiovisuel et de la culture, en application du règlement (CE) n° 58/2003 du Conseil¹, telle que modifiée en dernier lieu par la décision 2009/336/CE de la Commission du 20 avril 2009,

vu le règlement (CE) n° 58/2003 du Conseil du 19 décembre 2002, portant statut des Agences exécutives chargées de certaines tâches relatives à la gestion de programmes communautaires², et notamment son article 14, paragraphe 2, sous b);

Vu le règlement (CE) n° 1653/2004 de la Commission, du 21 septembre 2004, portant règlement financier type des Agences exécutives en application du règlement (CE) 58/2003 du Conseil³, et notamment son article 57, sous b);

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de l'article 57, sous b), du règlement n° 1653/2004, le comité de direction approuve, sur la base du projet établi par le directeur, les comptes définitifs de l'Agence et les transmet, au plus tard, le 1er juillet suivant de l'exercice clos au comptable de la Commission et à la Cour des comptes, ainsi qu'au Parlement européen et au Conseil;
- (2) Le Comité de direction a adopté les comptes provisoires relatifs à l'exercice 2011 le 1^{er} mars 2012;
- (3) Bien que la Cour des Comptes n'ait pas encore transmis à l'Agence les observations préliminaires résultant de sa mission de contrôle du 21 au 25 mai 2012, les commentaires formulés à l'issue de sa visite ne devraient pas engendrer de réserve par rapport aux comptes définitifs 2011 de l'Agence qui seront publiés.
- (4) Il y a donc lieu d'adopter les comptes définitifs.

¹ JO L 101 du 21.4.2009, p.26

² JO L 11 du 16.1.2003, p.1

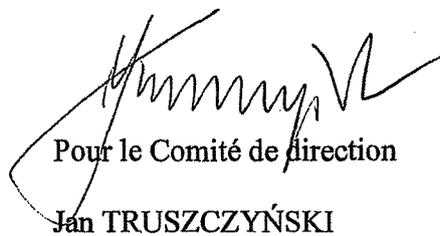
³ JO L 297 du 22.9.2004, p.15

DÉCIDE

Article unique

Les comptes définitifs de l'Agence relatifs à l'exercice 2011, figurant en annexe, sont approuvés.

Fait à Bruxelles, le 21 juin 2012



Pour le Comité de direction
Jan TRUSZCZYŃSKI

Président

2011

COMPTES ANNUELS

**Agence
Exécutive
Education,
Audiovisuel
et Culture -
EACEA**

TABLE DES MATIERES

	PAGES
I. <u>BASES LEGALES ET PRINCIPE COMPTABLES</u>	3
II. ETATS FINANCIERS	
<u>BILAN</u>	8
<u>COMPTE DE RESULTAT ECONOMIQUE</u>	10
<u>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE</u>	11
ETATS DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET	11
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	
1. Notes annexes au bilan	12
2. Notes annexes au compte de résultat économique	16
3. Notes annexes au tableau des flux de trésorerie	19
4. Droits et obligations hors bilan et autres informations	19
III. ETATS BUDGETAIRES	
1. <u>RESULTAT BUDGETAIRE</u>	21
2. RECONCILIATION RESULTAT BUDGETAIRE ET COMPTABLE	22
3. <u>EXECUTION BUDGETAIRE</u>	23
4. <u>BUDGET 2011 ET TRANSFERTS</u>	32
IV. <u>RESSOURCES HUMAINES</u>	37

I. BASES LEGALES ET PRINCIPES COMPTABLES

A. Introduction

Le système comptable de l'agence se compose d'une comptabilité budgétaire et d'une comptabilité générale d'exercice tenues en euros. La comptabilité budgétaire a pour objet de donner une image détaillée de l'exécution budgétaire et elle est basée sur le principe de comptabilité de caisse modifié, c'est à dire qu'elle reconnaît la dépense ou la recette au moment où elle est décaissée ou encaissée à l'exception d'éléments comme le report de crédit. La comptabilité d'exercice, quant à elle, enregistre la dépense ou le revenu dans la période où la prestation qui y est liée survient, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement.

Les comptes, en plus d'être réguliers, sincères et complets doivent donner une image fidèle des actifs et passifs de l'agence, des droits et obligations de celles-ci, de ses flux de trésorerie ainsi que de l'exécution budgétaire en recettes et dépenses.

L'objectif des Etats financiers est de fournir une information sur la situation patrimoniale et financière, sur le résultat économique, les flux de trésorerie et la variation des capitaux propres d'une entité. Quant aux états budgétaires, ils récapitulent les opérations budgétaires de l'exercice en recettes et en dépenses.

Pour une agence comme l'EACEA, ces états permettent de démontrer la bonne utilisation des ressources qui lui ont été confiées.

B. Bases légales

Les états financiers de l'Agence sont présentés conformément aux règlements suivants:

- Règlement (CE) N° 58/2003 du conseil du 19 décembre 2002 portant statut des agences exécutives chargées de certaines tâches relatives à la gestion de programmes communautaires.
- Décision de la Commission du 14 janvier 2005 instituant l'Agence exécutive "Education, audiovisuel et culture" pour la gestion de l'action communautaire dans le domaine de l'éducation, de l'audiovisuel et de la culture, en application du règlement (CE) N°58/2003 du Conseil.
- Règlement (CE) No 1653/2004 de la Commission du 21 septembre 2004 portant règlement financier type des agences exécutives en application du règlement (CE) N° 58/2003 du Conseil portant statut des agences exécutives chargées de certaines tâches relatives à la gestion de programmes communautaires, tel que modifié par le règlement (CE) N° 651/2008 du 09 juillet 2008.

Par ailleurs, pour tout aspect relatif au fonctionnement des agences exécutives qui n'est pas expressément défini par ce règlement, s'appliquent *mutatis mutandis* les dispositions du règlement financier général (CE, Euratom) n° 1605/2002 tel que modifié par le règlement (CE, Euratom) n° 478/2007 du 23 avril 2007 et du règlement (CE, Euratom) n° 1248/2006 de la Commission du 7 août 2006 modifiant le règlement (CE, Euratom) n° 2342/2002 établissant les modalités d'exécution du règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil portant règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes.

- Les règles comptables de la Commission (basées sur les normes IPSAS) adoptées par le comptable de la Commission le 28 décembre 2004 et modifiées le 18 décembre 2009.

C. Principes comptables

Les états financiers sont présentés en conformité avec les principes suivants:

- Principe d'unité de compte (règlement financier des agences art.14):

Le budget est établi, exécuté et fait l'objet d'une reddition des comptes en euros.

- Principe de continuité des activités (règlement financier des agences art.53, modalité d'exécution 187, IPSAS 1):

Le principe de continuité des activités signifie que, pour l'élaboration des états financiers, l'agence est présumée avoir une durée de vie illimitée, bien que l'EACEA ait actuellement une vie limitée à 2015 conformément à l'acte instituant l'agence.

- Principe de prudence (règlement financier des agences art.53, modalité d'exécution 188, IPSAS 1, règle comptable commission 2):

Le principe de prudence signifie que les actifs ou les produits ne sont pas surévalués et les passifs ou les charges ne sont pas sous-évalués. Cependant, le principe de prudence ne permet pas la création de réserves occultes ou de provisions excessives.

- Principe de permanence de la méthode comptable (règlement financier des agences art.53, modalité d'exécution 189, IPSAS 1, règle comptable commission 2):

Le principe de permanence des méthodes signifie que la structure des éléments composant les états financiers, ainsi que les méthodes de comptabilisation et les règles d'évaluation, ne peuvent pas être modifiées d'un exercice à l'autre.

- Principe de la comparabilité des informations (règlement financier des agences art.53, modalité d'exécution 190, IPSAS 1, règle comptable commission 2):

Le principe de comparabilité des informations signifie que chaque poste des états financiers reprend l'indication du montant relatif au poste correspondant de l'exercice précédent.

- Principe de l'importance relative (règlement financier des agences art.53, modalité d'exécution 191, IPSAS 1, règle comptable commission 2):

Le principe de l'importance relative signifie que toutes les opérations ayant un caractère significatif pour l'information recherchée sont prises en compte dans les états financiers. L'importance relative s'apprécie notamment par rapport à la nature de la transaction ou de son montant.

- Principe de non compensation (règlement financier des agences art.53, modalité d'exécution 192, IPSAS 1, règle comptable commission 2):

Le principe de non compensation signifie qu'aucune compensation ne peut être faite entre les créances et les dettes ou entre les charges et les produits, sauf dans le cas de charges et produits résultant de la même transaction, de transactions similaires ou d'opérations de couverture et pour autant qu'ils ne soient pas individuellement significatifs.

- Principe de la prééminence de la réalité sur l'apparence (règlement financier des agences art.53, modalité d'exécution 193, IPSAS 1, règle comptable commission 2):

Le principe de prééminence de la réalité sur l'apparence signifie que les événements comptables repris dans les états financiers sont présentés en fonction de leur nature économique.

➤ Principe de la comptabilité d'exercice (règlement financier des agences art.53, modalité d'exécution 194, IPSAS I.):

Le principe de la comptabilité d'exercice signifie que les transactions et les événements sont comptabilisés au moment où ils se produisent et non pas lors du paiement ou du recouvrement effectifs. Ils sont enregistrés dans les comptes des exercices auxquels ils se rapportent.

D. Règles comptables

Les états financiers, conformément au règlement financier général art 133 et 185, respectent les 18 règles comptables adoptées par le comptable de la Commission en décembre 2004 et mises à jour le 13 décembre 2011.

Les principales règles qui affectent les comptes de l'Agence sont résumées ci-dessous:

➤ Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont valorisées au prix d'acquisition en euros (ou si nécessaire au prix d'acquisition en devise converti en euros au taux en vigueur lors de l'achat). La valeur comptable d'une immobilisation est égale à son prix d'acquisition ou de production diminuée des amortissements cumulés et des réductions de valeurs et augmentée des réévaluations.

Les frais annexes sont inclus dans le montant immobilisé ou reconnus séparément comme immobilisation seulement s'ils engendrent un bénéfice économique futur. Toute réparation ou maintenance est comptabilisée en charge dans l'année pendant laquelle elle est encourue.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur une base mensuelle afin de répartir le coût sur la durée de vie estimée du bien.

Les immobilisations font l'objet d'un ajustement si nécessaire à la clôture annuelle des comptes.

Les immobilisations incorporelles développées en interne sont capitalisées lorsque les critères pertinents des règles comptables de l'UE sont remplis. Les coûts capitalisables comprennent tous les coûts directement imputables qui sont nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation afin qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par la direction. Les coûts associés aux activités de recherche, les coûts de développement non capitalisables et les coûts d'entretien sont passés en charge à mesure qu'ils sont encourus.

➤ Conversion en devises

Les Etats financiers sont présentés en euros.

Les transactions libellées en monnaie étrangère (hors euro) seront comptabilisées dans les états financiers de l'UE en euro au taux de change applicable à la date de transaction.

A la clôture, les éléments monétaires du bilan doivent être convertis au taux de clôture.

Les écarts de change sont comptabilisés dans des rubriques spécifiques du compte de résultat en charges ou en produits selon la nature de la transaction à laquelle ils se rattachent.

➤ Contrat de location

Lorsqu'un contrat de location ne donne pas lieu à un transfert substantiel de risques ou de propriété (une part importante des risques et avantages inhérents à la propriété incombe au bailleur), il est considéré comme un contrat de location simple. Dans ce cas, les paiements effectués dans ce cadre sont pris en charges dans le compte de résultat économique de manière linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

➤ Pré-financement

Le préfinancement est un paiement destiné à fournir au bénéficiaire une avance en espèces, à savoir un fonds de trésorerie. Il peut être fractionné en plusieurs versements sur une période déterminée selon les conditions prévues au contrat. L'avance est restituée ou utilisée aux fins pour lesquelles elle est prévue pendant la période définie dans le contrat. Si les dépenses encourues dans le cadre de l'exécution du contrat ne sont pas éligibles, le bénéficiaire a l'obligation de retourner l'avance à l'Agence. Le montant de l'avance est réduit (totalement ou partiellement) en fonction de l'acceptation des dépenses éligibles.

A la fin de l'année, les montants de préfinancement ouverts sont valorisés au montant initial sous déduction des montants remboursés, des dépenses éligibles et apurées, et des réductions de valeur.

Les garanties relatives au préfinancement sont mentionnées dans les actifs hors bilan.

➤ Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur de réalisation.

Aucune provision pour créance douteuse n'est établie à l'égard des institutions européennes (entités consolidées).

Pour les autres créances, une provision pour créances douteuses est constituée, le cas échéant, sur base d'une revue des montants ouverts à la date de clôture des comptes s'il y a une preuve objective que les montants ne pourront pas être recouvrés.

➤ Trésorerie et équivalents de trésorerie

Il s'agit d'instruments financiers définis comme actifs circulants. Ils comprennent l'encaisse, les dépôts bancaires à vue et autres placements à court terme très liquides assortis d'échéances initiales inférieures ou égales à trois mois.

➤ Provisions

Des provisions sont constituées et comptabilisées par l'Agence lorsque celle-ci a une obligation légale et fondée résultant d'une transaction passée et qu'il existe une probabilité de devoir consommer des ressources pour apurer cette obligation. Le montant de la provision doit toutefois pouvoir être estimée de manière raisonnable et fiable.

➤ Produits et charges

Les transactions et événements sont constatés dans les états financiers de l'exercice auquel ils se rapportent.

Les charges liées à des opérations avec contrepartie directe telles que les achats de biens/services sont comptabilisées lorsque les biens/services sont livrés et acceptés. Elles sont évaluées au coût de facturation initial. Les charges liées à des opérations sans contrepartie directe sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel les événements donnant lieu aux transferts se sont produits pour autant que la nature du transfert soit autorisée par la réglementation ou qu'un contrat signé autorise le transfert, que le bénéficiaire réponde aux critères d'éligibilité et que le montant puisse être raisonnablement

estimé. Le produit de la vente de biens/services est comptabilisé lorsque l'acheteur s'est vu transférer les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens. La comptabilisation se fait en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture.

A la fin de la période comptable, les charges à payer sont constatées sur la base du montant estimatif des transferts dus au titre de l'exercice. Les produits sont également comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent. En fin d'exercice, lorsque le service a été rendu/le bien livré mais que la prestation n'a pas été facturée, le montant correspondant est comptabilisé dans les états financiers en tant que produit à recevoir. A l'inverse, si une facture a été envoyée et que la prestation n'a pas été effectuée, le montant correspondant est comptabilisé dans les états financiers en tant que produit à recevoir.

➤ *Passifs et actifs hors bilan*

Un actif hors bilan est un droit résultant d'un événement passé, pour lequel l'existence sera confirmée par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de l'Agence.

Un passif hors bilan est une obligation possible découlant d'un événement passé, pour laquelle l'existence sera confirmée uniquement par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de l'agence; ou une obligation présente qui découle d'événements passés mais qui n'est pas reconnue soit parce que une consommation de ressources pour apurer l'obligation n'est pas certaine, ou soit le montant de l'obligation ne peut pas être estimé de manière fiable.

Remarque préliminaire: les montants repris des états financiers qui suivent sont arrondis à l'euro près.

II. ETATS FINANCIERS

BILAN

	2011	2010	Notes
ACTIF	8.729.551	8.990.059	
A.I. ACTIFS FIXES	875.110	946.123	1.1.
A.I.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	246.317	172.970	1.1.1.
A.I.1.1. LOGICIELS	246.317	172.970	
21001000 Acquisition de logiciels	806.231	623.354	
21008000 Amortissements cumulés sur acquisition de logiciels	-559.914	-450.384	
A.I.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	628.793	773.153	1.1.2.
A.I.2.2. MACHINES ET EQUIPEMENTS	31.263	36.837	
23001001 Acquisition de machines et équipements	44.317	43.867	
23008001 Amortissements cumulés sur acquisition de machines et équipements	-13.054	-7.030	
A.I.2.3. MOBILIER ET MATERIEL ROULANT	289.316	327.122	
24001000 Acquisition de mobilier	502.511	477.619	
24008000 Amortissements cumulés sur acquisition de mobilier	-213.195	-150.497	
A.I.2.4. MATERIEL INFORMATIQUE	176.051	265.780	
24101000 Acquisition de matériel informatique	1.105.218	1.139.655	
24108000 Amortissements cumulés sur acquisition de matériel informatique	-929.167	-873.875	
A.I.2.5. AUTRES EQUIPEMENTS	132.163	143.414	
24201000 Acquisition d'équipements	263.910	233.294	
23008001 Amortissements cumulés sur acquisition d'équipements	-131.747	-89.880	
A.II. ACTIFS CIRCULANTS	7.854.441	8.043.936	1.2.
A.II.2. PRE-FINANCEMENTS A COURT TERME	0	71.111	1.2.1.
A.II.2.2. PRE-FINANCEMENT TIERS	0	71.111	
40601100 PF TIERS - MARCHES	0	71.111	
A.II.3. CREANCES A COURT TERME	2.017.147	1.839.280	1.2.2.
A.II.3.2. CREANCES A COURT TERME	40.208	13.603	
A.II.3.1.5. AUTRES CREANCES	95	13.533	
47901000 Dépenses à facturer aux institutions	95	13.533	
A.II.3.1.8. CREANCES ENTITES CONSOLIDEES	40.113	71	
40006000 Créances envers les entités consolidées	40.113	71	
A.II.3.3. CREANCES DIVERSES	46.044	39.442	
A.II.3.3.3. PERSONNEL	46.044	39.442	
45202000 Retenues non effectuées sur traitement - Agents temporaires et contractuels	33.458	39.901	
45290000 salaires en attente	0	-192	
45311000 Avances sur traitement - Agents temporaires et contractuels	12.587	0	
45321000 Avances frais de missions	0	-267	
A.II.3.4. AUTRES CREANCES A COURT TERME	1.930.895	1.786.235	
CHARGES A REPORTER	1.887.193	1.758.983	
49000000 Charges payées d'avance	1.887.193	1.758.983	
AUTRES PRODUITS A RECEVOIR/ CHARGES A REPORTER	43.702	27.252	
49100000 interets bancaires a recevoir	43.702	27.252	
A.II.5. TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE	5.837.293	6.133.544	1.2.3.
A.II.5.A. ETABLISSEMENT DE CREDIT	5.837.293	6.133.544	
COMPTE COURANT			
55023000 ING - EURO	5.837.293	6.133.544	

PASSIF	-8.729.551	-8.990.059	
P.I. FONDS PROPRES	-4.865.517	-5.004.805	1.3.
P.I.2. RESULTAT REPORTE DES ANNEES ANTERIEURES	-5.004.805	-3.913.816	
14000000 Résultat reporté	-5.004.805	-3.913.816	
P.I.3. RESULTAT ECONOMIQUE DE L'ANNEE	139.289	-1.090.989	
14100000 Résultat de l'année (Bénéfice)		-1.090.989	
14200000 Résultat de l'année (perte)	139.289		
P.III. DETTES COURT TERME	-3.864.034	-3.985.253	1.4.
P.III.2. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-205.259	0	1.4.1.
48900000 Provisions à court terme	-205.259	0	
P.III.4. ACCOUNTS PAYABLES	-3.658.775	-3.985.253	1.4.2.
P.III.4.1. DETTES COMMERCIALES	-284.544	-342.211	
P.III.4.1.2. FOURNISSEURS	-145.101	-226.677	
44001000 Fournisseurs	-144.276	-226.677	
44001060 Ajustements Fournisseurs	-825	0	
P.III.4.1.8. AUTRES DETTES	-4.500	-3.728	
44004000 Dettes envers les entités publiques	-4.500	-3.728	
P.III.4.1.9. DETTES ENTITES CONSOLIDEES	-134.943	-111.806	
44005100 Dettes envers les entités consolidées	0	-10.564	
47000900 Dettes envers les institutions	-134.943	-101.242	
P.III.4.3. DETTES DIVERSES	-9.824	-613.564	
44007000 Dettes vis-à-vis du personnel	0	-98	
44007060 Ajustements Dettes vis-à-vis du personnel	0	-482.931	
45490000 Retenues allocations familiales	0	-1.012	
45491000 Retenues cotisations de pension	-74	-54.043	
45492000 Retenues caisse maladie	-1	-24.334	
45493000 Retenues d'impôts sur traitements	-265	-27.634	
45611000 Assurance groupe - Décès Invalidité	0	-158	
45622000 Assurances accidents - Fonctionnaires	0	-3.867	
45800000 Fonds de chômage des agents temporaires	-1	-8.412	
46207000 Crèche Garderie- Compte Courant	-9.483	-11.074	
P.III.4.4. AUTRES DETTES	-2.615.520	-2.400.939	
CHARGES A IMPUTER	-1.754.301	-1.942.570	
49055000 Charge à imputer	-1.754.301	-1.942.570	
CHARGES A IMPUTER ENTITES CONSOLIDEES	-861.219	-458.369	
49055900 Charges à imputer envers les entités consolidées	-861.219	-458.369	
P.III.4.5. DETTES ENTITES CONSOLIDEES	-748.887	-628.538	
44790000 Pré-financement (subside) reçu de la Commission	-748.887	-628.538	

COMPTE DE RESULTAT ECONOMIQUE

	2011	2010	Notes
II.1.1. PRODUITS D'EXPLOITATION	49.292.466	48.385.376	2.1.
II.1.1.10. PRODUITS DES OPERATIONS ADMINISTRATIVES	21.888	0	2.1.1.
<i>II.1.1.10.B. REVENUS RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS</i>	<i>21.888</i>	<i>0</i>	
74000700 Autre revenu d'immobilisations	21.888	0	
<i>II.1.1.10.D. REVENUS RELATIFS AUX OPERATIONS ADMINISTRATIVES</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
74009000 Revenus administratifs avec entités consolidées	0	0	
II.1.1.11. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	49.270.578	48.385.376	2.1.2.
<i>II.1.1.11.B. DIFFERENCES DE CHANGE</i>	<i>2.070</i>	<i>818</i>	
74800000 Gains de change non réalisés	1.893	618	
74850000 Gains de change réalisés	177	201	
<i>II.1.1.11.C. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</i>	<i>49.268.508</i>	<i>48.384.558</i>	
74023000 Autres revenus	842.000	76.968	
74025000 Revenus divers	47.022	38.600	
74009500 Subsides de la Commission	48.879.486	48.268.991	
II.1.2. CHARGES D'EXPLOITATION	-49.421.843	-47.294.107	2.2.
II.1.2.1. DEPENSES ADMINISTRATIVES	-49.420.575	-47.293.041	2.2.1.
<i>II.1.2.1.A. DEPENSES DE PERSONNEL</i>	<i>-24.854.093</i>	<i>-23.640.552</i>	
62000000 Rémunérations (ENDs et autres experts exclus)	-22.558.362	-21.423.263	
62020000 Pension et chômage temporaire	-102.167	-96.392	
62030000 Cotisations sociales employeur	-319.705	-306.189	
62040000 Avantages au personnel et activités sociales	-108.174	-95.103	
62050000 Allocations et indemnités (ENDs et autres experts exclus)	-1.765.684	-1.719.594	
<i>II.1.2.1.B. DEPENSES RELATIVES AUX IMMOBILISATIONS</i>	<i>-375.589</i>	<i>-422.543</i>	
63010000 Amortissements sur immobilisations incorporelles	-108.433	-123.839	
63020000 Amortissements sur immobilisations corporelles	-267.155	-298.445	
63090000 Réductions de valeur sur immobilisations corporelles	0	-258	
<i>II.1.2.1.D. AUTRES DEPENSES ADMINISTRATIVES</i>	<i>-24.190.893</i>	<i>-23.229.947</i>	
TERRAINS ET IMMEUBLES	-4.053.007	-3.999.669	
61001000 Loyer de terrains et immeubles	-3.004.843	-2.964.766	
61002000 Entretien et sécurité du bâtiment	-309.708	-307.199	
61003000 Assurance du bâtiment	-17.652	-16.108	
61004000 Taxes relatives au bâtiment	-720.804	-711.597	
AUTRE	-15.009.897	-13.779.097	
61001700 Leasing opérationnel	-47.175	-45.470	
61010000 Fournitures de bureau et maintenance	-526.015	-500.572	
61020000 Communications et publications	-469.098	-407.541	
61030000 Frais de contentieux	-28.999	-11.862	
61040000 Assurances diverses	-2.896	-4.604	
61060000 Frais de recrutement	-11.017	-17.583	
61070000 Frais de formation	-254.265	-250.918	
61080000 Frais de missions	-666.726	-652.196	
61085000 Experts et dépenses relatives aux experts	-6.495.572	-6.235.179	
61094030 Services et biens divers informatiques	-2.888.410	-2.535.148	
61095000 Services et biens divers non informatiques	-3.619.724	-3.118.024	
COÛTS ADMINISTRATIFS AVEC ENTITES CONSOLIDEES	-5.127.988	-5.451.182	
61100000 Dépenses avec autres entités consolidées	-5.127.988	-5.451.182	
II.1.2.2. DEPENSES OPERATIONNELLES	-1.268	-1.066	2.2.2.
<i>II.1.2.2.F. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</i>	<i>-1.268</i>	<i>-1.066</i>	
DIFFERENCES DE CHANGE	-1.268	-1.066	
64800000 Pertes de change non réalisées	-591	-539	
64850000 Pertes de change réalisées	-677	-527	
II.1 SURPLUS/DEFICIT D'EXPLOITATION	-129.377	1.091.269	
II.2.2. CHARGES FINANCIERES	-9.912	-280	2.3.
II.2.2.1. CHARGES D'INTERETS	-9.912	-259	2.3.1.
AUTRES CHARGES D'INTERETS	-9.912	-259	
65010000 Intérêts sur retard de paiement	-9.912	-259	
II.2.2.4. AUTRES CHARGES FINANCIERES	-1	-21	2.3.2.
AUTRES CHARGES FINANCIERES	-1	-21	
65025000 Autres charges financières	-1	-21	
II.2. SURPLUS/DEFICIT FINANCIER	-9.912	-280	
II. RESULTAT ECONOMIQUE DE L'EXERCICE	-139.289	1.090.989	

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (Méthode indirecte)

	2011	2010
Flux de trésorerie des activités courantes		
Surplus/(déficit) des activités courantes	-139.289	1.090.989
Activités opérationnelles		
Ajustements		
Amortissement immobilisations incorporelles (+)	108.433	124.616
Amortissement immobilisations corporelles (+)	267.155	311.492
Augmentation (+) /diminution (-) de provisions pour risques et dettes	205.259	-214.000
Augmentation (-) /diminution (+) de préfinancement à court terme	71.111	-71.111
Augmentation (-) /diminution (+) de créances à court terme	-137.825	-136.150
Augmentation (-) /diminution (+) de créances relatives aux entités consolidées EU	-40.043	335
Augmentation (+) /diminution (-) des effets à payer	-420.005	235.160
Augmentation (+) /diminution (-) de dettes relatives aux entités consolidées EU	93.527	-1.933.486
Autres mouvements non monétaires (1)	-21.888	258
Flux de trésorerie nette des activités opérationnelles	-13.563	-591.897
Flux de trésorerie des activités d'investissement		
Augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles (-)	-282.688	-611.902
Revenus des immobilisations corporelles et incorporelles (+)		
Flux de trésorerie nette des activités d'investissement	-282.688	-611.902
Augmentation/diminution nette des liquidités	-296.251	-1.203.800
Liquidités au début de la période	6.133.544	7.337.344
Liquidités à la fin de la période	5.837.293	6.133.544
(1) -21.888€ correspond à la valeur nette des immobilisations transférées de la Commission vers l'Agence		

ETAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET

Actif net	Résultat reporté des années antérieures	Résultat économique de l'année	Actif net (total)
Solde au 31.12.2010	3.913.816	1.090.989	5.004.805
Allocation du résultat économique de l'année antérieure	1.090.989	-1.090.989	0
Résultat économique de l'année		-139.289	-139.289
Solde au 31.12.2011	5.004.805	-139.289	4.865.517

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. NOTES ANNEXES AU BILAN

1.1. ACTIFS FIXES

Les immobilisations sont comptabilisées au prix d'acquisition et sont amorties de manière linéaire à partir du mois de réception. Seuls les biens dont la valeur d'acquisition est supérieure à 420€ sont immobilisés conformément aux règles mises en place par le Comptable de la Commission.

Les taux d'amortissement appliqués selon le type de biens ainsi que les tableaux relatifs aux immobilisations incorporelles et corporelles dont l'Agence est propriétaire sont présentés ci-après.

Taux d'amortissement:

Type d'immobilisation	%
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	25,0%
Immobilisations corporelles	
Equipement de bureau	
matériel de bureau	25,0%, 12,5%
Matériel informatique	
Ordinateurs, serveurs, accessoires, équipement de transfert de données, imprimantes, écrans,	25,0%
Copieurs, matériel pour scanner et digitaliser	25,0%
Mobilier et matériel roulant	
Mobilier	10,0%
Equipement de bureau, d'impression, d'affranchissement	25,0%, 12,5%
Autres immobilisations	
Equipement de telecommunication et équipement audiovisuel	25,0%
Equipement de surveillance et sécurité	12,5%

1.1.1. Immobilisations incorporelles

2011		Logiciels
Valeur d'acquisition au 01.01.2011	+	623.354
Acquisitions	+	179.371
Cessions et désaffectations	-	
Transfert d'une rubrique à l'autre (1)	+/-	3.506
Autres changements (2)	+/-	
Valeur d'acquisition au 31.12.2011		806.231
Amortissements et réductions de valeur cumulés au 01.01.2011	-	-450.384
Amortissements	-	-108.433
Cessions et désaffectations	+	
Transfert d'une rubrique à l'autre (1)	+/-	-1.097
Autres changements (2)	+/-	
Amortissements et réductions de valeur cumulés au 31.12.2011		-559.914
Valeur nette comptable au 31.12.2011		246.317

(1) des transferts entre rubriques ont été réalisés pour modifier l'imputation des biens enregistrés manuellement en 2010

Sur les immobilisations incorporelles, on constate une augmentation de 42% de la valeur nette compte tenu de l'achat de nouvelles licences et notamment pour les serveurs.

Il convient de signaler qu'en 2011, aucun logiciel dont le montant justifie une inscription à l'inventaire n'a été développé en interne au sein de l'Agence. Néanmoins, l'Agence a fait réaliser une étude de ses "Business Processes" qui pourrait donner lieu, ultérieurement, à des développements de logiciels.

1.1.2. Immobilisations corporelles

2011		Machines et équipements	Mobilier et matériel roulant	Matériel informatique	Autres équipements	Total
Valeur d'acquisition au 01.01.2011	+	43.867	477.619	1.139.655	233.294	1.894.436
Acquisitions	+	0	16.670	81.721	4.926	103.317
Cessions et désaffectations	-		-34.271	-116.737		-151.008
Transfert d'une rubrique à l'autre (1)	+/-	450	-30.225	580	25.690	-3.506
Autres changements (2)	+/-		72.717			72.717
Valeur d'acquisition au 31.12.2011		44.317	502.511	1.105.218	263.910	1.915.956
						0
Amortissements et réductions de valeur cumulés au 01.01.2011	-	-7.030	-150.497	-873.875	-89.880	-1.121.283
Amortissements	-	-5.867	-54.505	-171.872	-34.912	-267.155
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	+		34.271	116.737		151.008
Transfert d'une rubrique à l'autre (1)	+/-	-157	8.367	-158	-6.955	1.097
Autres changements (2)	+/-		-50.829			-50.829
Amortissements et réductions de valeur cumulés au 31.12.2011		-13.054	-213.195	-929.167	-131.747	-1.287.163
Valeur nette comptable au 31.12.2011		31.263	289.316	176.051	132.163	628.793

(1) des transferts entre rubriques ont été réalisés pour modifier l'imputation des biens enregistrés manuellement en 2010

(2) régularisation d'une donation de biens de la Commission vers l'Agence

L'actif fixe de l'agence diminue globalement de 7,5% par rapport à 2010, il passe en effet de 946.123€ en 2010 à 875.110€ en 2011 (cfr point 1.1 de l'actif du bilan). Cette diminution résulte essentiellement de la variation de l'amortissement cumulé supérieure au montant des acquisitions en 2011 sur les immobilisations corporelles.

Les principaux changements affectant les immobilisations corporelles sont les suivants:

- au niveau du matériel informatique, l'Agence a procédé à un déclassement des ordinateurs les plus anciens qui ont été renouvelés pour un montant inférieur;
- au niveau du mobilier, d'une part, l'Agence a introduit un déclassement des biens provenant des Bureaux d'Assistance Technique (BAT) et de la Commission devenus obsolètes et d'autre part, l'OIB a régularisé une donation de biens intervenue précédemment pour une valeur nette de 21.888€ (valeur d'acquisition de 72.717€ - amortissement cumulé de 50.829€).

1.2. ACTIFS CIRCULANTS

1.2.1. Préfinancement à court terme

Comme l'an dernier, l'agence a conclu certains marchés avec des tiers pour des prestations de services qui ont donné lieu à des préfinancements. En 2011, tous les préfinancements concernaient des prestations effectuées au 31/12/2011 mais non facturées, ils ont donc fait l'objet d'un reclassement en charges. C'est la raison pour laquelle, il ne reste aucun préfinancement ouvert au 31/12/2011, ce qui n'était pas le cas l'an dernier où certains préfinancements n'étaient pas couverts par des prestations effectuées.

1.2.2. Créances à court terme

Les créances à court terme sont passées de 1.839.280€ en 2010 à 2.017.147€ cette année. Cette évolution résulte principalement de l'augmentation de la rubrique "autres créances à court terme".

- Les créances à court terme se composent de créances vis-à-vis d'autres institutions et entités consolidées pour un montant de 40.208€ (13.603€ en 2010). Le montant ouvert au 31/12/2011 correspond essentiellement à des notes de débit envoyées à l'OIB et non remboursées à cette date.

1.1.2. Immobilisations corporelles

2011		Machines et équipements	Mobilier et matériel roulant	Matériel informatique	Autres équipements	Total
Valeur d'acquisition au 01.01.2011	+	43.867	477.619	1.139.655	233.294	1.894.436
Acquisitions	+	0	16.670	81.721	4.926	103.317
Cessions et désaffectations	-		-34.271	-116.737		-151.008
Transfert d'une rubrique à l'autre (1)	+/-	450	-30.225	580	25.690	-3.506
Autres changements (2)	+/-		72.717			72.717
Valeur d'acquisition au 31.12.2011		44.317	502.511	1.105.218	263.910	1.915.956
						0
Amortissements et réductions de valeur cumulés au 01.01.2011	-	-7.030	-150.497	-873.875	-89.880	-1.121.283
Amortissements	-	-5.867	-54.505	-171.872	-34.912	-267.155
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	+		34.271	116.737		151.008
Transfert d'une rubrique à l'autre (1)	+/-	-157	8.367	-158	-6.955	1.097
Autres changements (2)	+/-		-50.829			-50.829
Amortissements et réductions de valeur cumulés au 31.12.2011		-13.054	-213.195	-929.167	-131.747	-1.287.163
Valeur nette comptable au 31.12.2011		31.263	289.316	176.051	132.163	628.793

(1) des transferts entre rubriques ont été réalisés pour modifier l'imputation des biens enregistrés manuellement en 2010

(2) régularisation d'une donation de biens de la Commission vers l'Agence

L'actif fixe de l'agence diminue globalement de 7,5% par rapport à 2010, il passe en effet de 946.123€ en 2010 à 875.110€ en 2011 (cfr point 1.1 de l'actif du bilan). Cette diminution résulte essentiellement de la variation de l'amortissement cumulé supérieure au montant des acquisitions en 2011 sur les immobilisations corporelles.

Les principaux changements affectant les immobilisations corporelles sont les suivants:

- au niveau du matériel informatique, l'Agence a procédé à un déclassement des ordinateurs les plus anciens qui ont été renouvelés pour un montant inférieur;
- au niveau du mobilier, d'une part, l'Agence a introduit un déclassement des biens provenant des Bureaux d'Assistance Technique (BAT) et de la Commission devenus obsolètes et d'autre part, l'OIB a régularisé une donation de biens intervenue précédemment pour une valeur nette de 21.888€ (valeur d'acquisition de 72.717€ - amortissement cumulé de 50.829€).

1.2. ACTIFS CIRCULANTS

1.2.1. Préfinancement à court terme

Comme l'an dernier, l'agence a conclu certains marchés avec des tiers pour des prestations de services qui ont donné lieu à des préfinancements. En 2011, tous les préfinancements concernaient des prestations effectuées au 31/12/2011 mais non facturées, ils ont donc fait l'objet d'un reclassement en charges. C'est la raison pour laquelle, il ne reste aucun préfinancement ouvert au 31/12/2011, ce qui n'était pas le cas l'an dernier où certains préfinancements n'étaient pas couverts par des prestations effectuées.

1.2.2. Créances à court terme

Les créances à court terme sont passées de 1.839.280€ en 2010 à 2.017.147€ cette année. Cette évolution résulte principalement de l'augmentation de la rubrique "autres créances à court terme".

- Les créances à court terme se composent de créances vis-à-vis d'autres institutions et entités consolidées pour un montant de 40.208€ (13.603€ en 2010). Le montant ouvert au 31/12/2011 correspond essentiellement à des notes de débit envoyées à l'OIB et non remboursées à cette date.

- L'Agence a également des créances diverses de 46.044€, vis-à-vis de certains membres du personnel, liées à des retenues diverses non récupérées ou partiellement au 31/12/2011 ainsi qu'à des avances sur traitement principalement pour des allocations scolaires relatives à janvier 2012.
- Les autres créances à court terme s'élèvent à 1.930.895€ et ont trait:
 - à des charges payées d'avance et notamment:
 - 1.688.600€ équivalents aux charges de loyers (BOUR et BOU2) du 1^{er} trimestre 2012 payées d'avance et aux différents remboursements "anticipés" des travaux d'aménagement qui seront pris en charge progressivement sur la durée du bail.
 - 150.262€ de charges payées d'avance à des fournisseurs tiers essentiellement pour de la maintenance informatique.
 - 30.850€ pour la mise à disposition de stagiaires (janvier et février 2012).
 - à des produits à recevoir, l'Agence doit encore percevoir les intérêts bancaires générés par le subside reçu des DG de tutelle sur le compte courant de l'agence auprès d'ING relatifs au dernier trimestre 2011. Ces intérêts pour un montant de 43.702€, versés sur le compte de l'Agence en janvier 2012, seront ensuite restitués à la Commission.

1.2.3. Trésorerie et équivalent de trésorerie

Le compte courant présente un solde 5.837.293€, soit environ 300.000€ de moins que l'an dernier grâce à une amélioration du taux d'exécution sur les crédits de paiements. La majeure partie de ce montant sera utilisée pour payer les factures ouvertes ou non reçues au 31/12/11 et l'autre partie sera restituée aux DG de tutelle à titre de surplus budgétaire.

1.3. FONDS PROPRES

Les capitaux propres s'élèvent à 4.865.517€ dont 5.004.805€ correspondent aux résultats cumulés des années antérieures et -139.289€ au résultat économique de 2011.

1.4. DETTES A COURT TERME

1.4.1. Provisions

L'indexation des salaires 2011 n'ayant pas été acceptée par le Conseil, une action a été introduite auprès de la Cour de Justice par la Commission. Etant donné que la décision de la Cour de Justice est attendue dans le courant de l'année 2012, une provision de 205.259€ a été constituée afin de couvrir le paiement éventuel de l'indexation additionnelle de 1,7% sur les salaires de 2011.

1.4.2. Dettes

➤ Dettes Commerciales

Au 31/12/2011, globalement les dettes commerciales ont diminué d'environ 17%, grâce à une diminution du montant ouvert sur le poste fournisseurs tiers. En effet, ce poste passe de 226.677€ en 2010 à 145.101€ en 2011. Il s'agit de factures reçues en fin d'année et enregistrées au 31/12/11 qui seront payées début 2012 après avoir effectué le circuit complet de validation.

L'Agence a également une dette envers les institutions de 134.943€ dont 132.724€ concernent le remboursement à la Commission des intérêts générés par le subside reçu sur le compte bancaire. Ce remboursement aura lieu en 2012. Le solde restant est, quant à lui, lié à des régularisations entre institutions dans le cadre du calcul des salaires et qui seront liquidées en 2012.

➤ **Dettes diverses**

Les dettes diverses vis-à-vis du personnel s'élèvent à 9.824€ alors que l'an dernier, elles atteignaient 613.564€ car elles incluaient l'indexation de salaire 2010 ainsi que l'ajustement rétroactif de 2009 dont l'Agence a effectué le paiement en janvier 2011.

Cette année les dettes correspondent d'une part, aux montants de diverses cotisations sociales liées à des régularisations de balances effectuées en décembre et d'autre part, à la contribution parentale aux frais de crèche et garderie (9.483€). Ces montants seront payés en janvier 2012.

➤ **Autres dettes**

L'Agence enregistre au niveau des autres dettes une augmentation de 9% par rapport à 2010 liée principalement à la hausse des charges à imputer envers les entités consolidées.

L'Agence a comptabilisé 1.754.301 € en charge pour lesquelles les factures n'étaient pas reçues ou comptabilisées au 31/12/2011 (montant inférieur à l'an dernier), ce montant inclut également la provision pour congés non pris par le personnel au 31/12/2011.

Les factures non reçues des fournisseurs tiers les plus importantes sont:

- 397.438€ pour les frais d'experts et de réunions liées aux activités opérationnelles dont les factures relatives aux dernières prestations de l'année n'étaient pas reçues au 31.12.2011
- 312.770€ pour les audits de projets relatifs aux programmes et pour lesquels les rapports n'étaient pas reçus au 31/12/11,
- 183.652€ pour les prestations de consultants informatiques délivrées en 2011 et non facturées au 31/12/11,
- 133.467€ pour les prestations d'intérimaires du mois de décembre,
- 78.592€ pour des frais de missions effectuées en 2011,
- 30.177€ pour la consommation d'eau, gaz, électricité de décembre,
- 19.916€ pour des dépenses de formation
- ...

Quant à la provision pour congés non pris, elle s'élève à 534.985€ cette année contre 493.306€ en 2010. Le calcul prend en compte la rémunération journalière moyenne par grade pour chaque type d'agent (agents temporaires et agents contractuels) multipliée par le nombre de jours non prestés. Bien que la provision soit supérieure à l'an dernier, les reports supérieurs à 12 jours ont diminué suite aux actions entreprises par l'Agence depuis 2010 et qui seront poursuivies en 2012.

Les factures non reçues ou comptabilisées au 31/12/2011 vis-à-vis des entités consolidées s'élèvent à 861.219€ et concernent divers SLA avec les DG pour des prestations de services horizontaux (surtout le SLA avec l'OIB). Nous retiendrons les montants suivants:

- 722.626€ pour des prestations de l'OIB,
- 37.971€ pour les traductions réalisées au cours du mois de décembre (CDT),
- 34.890€ pour les formations de la DG HR,
- 30.693€ pour les prestations du Service Médical,
- 27.658 pour les examens internes organisés par EPSO
- ...

Ce poste affiche une augmentation de 88% étant donné que l'OIB contrairement à 2010 n'a pas facturé en fin d'année les prestations relatives aux crèches et garderie (572.632€), seule la note de pré-information est parvenue à l'Agence fin 2011.

➤ **Dettes entités consolidées**

Finalement, l'Agence est redevable d'un montant de 748.887€ vis-à-vis de ses DG de tutelle dont 731.751 correspondent à la partie non utilisée du subside reçu en 2011 et 17.136€ à la partie non utilisée du subside 2010 qui n'a à ce jour pas encore été facturée par la DG ELARG.

2. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT ECONOMIQUE

2.1. PRODUITS D'EXPLOITATION

Le revenu de l'Agence en 2011 a augmenté de 907.090€ (+2%) par rapport à 2010. Il est principalement composé des éléments suivants:

2.1.1. Produits des opérations administratives

➤ **Revenus relatifs aux immobilisations**

Le montant de 21.888€ correspond à la valeur nette d'une partie des immobilisations qui ont été cédées à titre gratuit à l'Agence par la Commission déjà depuis 2006 mais suite à des problèmes informatiques rencontrés par l'OIB (changement de système de gestion de l'inventaire), le changement de centre de gestion n'a été réalisé que cette année.

2.1.2. Autres produits d'exploitation

➤ **Différences de change**

Les gains de change s'élèvent à 2.070€ et résultent des calculs et des paiements de certains éléments du salaire en devises étrangères.

➤ **Autres produits d'exploitation**

Ils correspondent:

- à la contribution du FED au budget administratif de l'Agence pour un montant de 342.000€,
- à des refacturations diverses pour un montant de 47.022€ incluant principalement une note de débit de 40.113€ vis-à-vis de l'OIB car les provisions facturées en 2010 sur certains postes se sont avérées supérieures à la consommation réelle. L'établissement du décompte final en 2011 a donc donné lieu à un recouvrement.
- à la partie utilisée des subventions reçues en 2011 et plus particulièrement:
 - 39.794.493€ de la DG EAC,
 - 4.041.497€ de la DG DEVCO,
 - 3.331.131€ de la DG COMM,
 - 1.201.020€ de la DG ELARG,
 - 511.345€ de FPI

2.2. CHARGES D'EXPLOITATION

2.2.1. Dépenses administratives

Les dépenses administratives ont augmenté de 2.127.534€ (+4,5%) par rapport à l'année passée.

- Les dépenses de personnel concernant les agents temporaires et les agents contractuels ont augmenté de 1.213.541€ (+5%) par rapport à l'an passé. Cette augmentation résulte de:
 - d'un taux d'occupation moyen des effectifs supérieur à 2010 (10 agents de + qu'en 2010). En effet, l'Agence a occupé en moyenne 100 (95 en 2010) agents temporaires et 327 (322 en 2010) agents contractuels.
 - de l'exercice de promotion,
 - de la provision pour "congé non pris" dont le montant est supérieur à l'an dernier.
- La charge d'amortissement relative aux immobilisations diminue de 46.954€ (-11%) par rapport à 2010 étant donné qu'une partie des immobilisations existantes sont complètement amorties. La variation de l'amortissement cumulé au bilan pour l'ensemble des immobilisations corporelles est inférieure à la charge d'amortissement comptabilisée dans le compte de résultat en 2011 notamment suite au déclassement d'immobilisations corporelles totalement amorties.
- Les autres dépenses administratives affichent une augmentation de 960.946€ (+4%) par rapport à l'an dernier. La justification de l'augmentation et les dépenses couvertes par ce poste sont détaillées ci-dessous.
 - les charges relatives à la location des immeubles et les frais accessoires s'élèvent à 4.053.007€ contre 3.999.669€ en 2010. Ces dépenses ont augmenté de 1,3% par rapport à l'an dernier essentiellement suite à l'indexation des loyers et des taxes.

Il convient toutefois de signaler que les dépenses relatives à la sécurité et surveillance des immeubles ainsi que les frais de maintenance et de nettoyage exécutés conformément aux "protocole d'accord de services" signés avec l'OIB et la DG HR sont comptabilisés dans les dépenses avec entités consolidées et sont détaillés ci-dessous.

- Les autres dépenses s'élèvent à 15.009.897€, soit une augmentation de 1.230.800€ (+5,7%) par rapport à 2010. Les principales dépenses et les raisons des variations de coûts sont explicitées ci-dessous.
 - Le poste fournitures de bureau et maintenance couvrent les frais de maintenance du matériel informatique et des logiciels, des copieurs ainsi que des fournitures diverses. Il affiche une augmentation de l'ordre de 26.000€ portant essentiellement sur la maintenance des nouveaux logiciels.

(Il convient de noter que les fournitures facturées dans le cadre du SLA avec l'OIB sont comptabilisées dans le compte "dépenses avec entités consolidées).
 - Les frais de communication passent d'un montant de 407.541€ à 469.098€ notamment suite à l'organisation d'un Infoday MEDIA pour la première fois en 2011.
 - Les formations ne concernent que les formations non couvertes par le SLA avec la DG HR et restent stables par rapport à l'an dernier.

- Les frais d'experts et de réunions s'élèvent à 6.495.572€ et affichent une augmentation de l'ordre de 260.000€ par rapport à 2010, malgré les mesures de réduction des coûts mises en place. Elle se justifie par des actions nouvelles par rapport aux années antérieures et notamment l'organisation ponctuelle d'une conférence "Eastern Partnership platform", des sélections additionnelles déléguées à l'Agence ainsi qu'un nombre croissant de propositions à analyser sur certains programmes.
- Les prestations informatiques atteignent 2.888.410€, en augmentation de 350.000€ par rapport à 2010, couvre le service "helpdesk" pour un montant de l'ordre de 550.000€, de la maintenance et mise en place de serveurs pour un montant approximatif de 390.000€, du développement de rapports pour un montant d'environ 160.000€ et enfin de la maintenance, mise à jour (incluant des tests) de logiciels existants comme APPFIN, SAYKISS, File Maker pour un montant de 1.788.000€. Ces développements n'ont pas fait l'objet d'une immobilisation car il s'agit de mise à jour de systèmes déjà développés et en place depuis de nombreuses années.
- Les services et biens divers non informatiques sont de 3.619.724€ (3.118.024€ en 2010) couvrent essentiellement les frais d'audit et les prestations des intérimaires ainsi que quelques analyses ponctuelles réalisées en 2011 comme l'analyse de nos "business processes" et le suivi de l'audit IT effectué en 2007.
- Les autres comptes n'appellent pas de commentaires particuliers.
- o Enfin, l'Agence a comptabilisé un montant de 5.127.988€ (5.451.182€ en 2010) à titre de dépenses avec les entités consolidées. Si globalement ce poste affiche une diminution de 323.194€ (-6%), certaines dépenses ont considérablement diminué alors que d'autres ont augmenté. Ces dépenses concernent notamment:
 - 725.000€ pour la réalisation de traductions (SLA CDT) soit 104.000€ de moins qu'en 2010, suite à une diminution du volume de traduction mais aussi grâce à meilleure planification des unités opérationnelles.
 - 995.000€ au lieu de 1.100.000€ en 2010 pour les prestations fournies par l'OIB dans le cadre du SLA (gestion et maintenance de l'immeuble), suite à la révision des forfaits du SLA.
 - 1.188.000€ au lieu de 913.000€ en 2010 pour la mise à disposition du dispositif de télécommunication et le support informatique de la DG DIGIT compte tenu de l'augmentation des tarifs et du nombre croissant d'utilisateurs.
 - 656.000€ (SLA DG HR-DS) pour la sécurité et la surveillance des immeubles, ces charges diminuent de 78.000€ par rapport à l'année précédente, notamment parce que l'Agence a bénéficié des tarifs en vigueur dans le nouveau contrat cadre que la DG HR a conclu pour les services de sécurité.
 - 628.000€ pour les crèches et garderie (SLA OIB) contre 469.000€ en 2010, la contribution a été revue sur la base des coûts réels de 2010.
 - 313.000€ pour l'aide administrative du PMO dans le calcul des salaires, des frais de missions et des remboursements aux candidats.
 - 140.000€ pour les frais de publication, diffusion et stockage (OPOCE).
 - 135.000€ pour la mise à disposition du système ABAC, comme l'an dernier (SLA BUDG et DIGIT)

- 109.000€ pour les papeteries et fournitures de bureau (SLA OIB).
- 73.000€ pour les frais d'affranchissement (SLA OIB)
- 58.000€ pour le service de courrier et d'archivage (SLA OIB),
- 54.000€ en frais de formation (SLA DG HR), soit 187.000€ de moins qu'en 2010 notamment suite à une diminution de la demande de formation en 2011 mais aussi parce que les factures reçues en 2011 pour les prestations de 2010 étaient inférieures à notre provision pour factures à recevoir, avec comme conséquence une diminution de la charge 2011 (extourne de la provision 2010 pour un montant supérieur aux factures reçues en 2011).

2.2.2. Dépenses opérationnelles

Les pertes de change s'élèvent à 1.268 € et résultent des calculs et des paiements de certains éléments du salaire en devises étrangères.

2.3. CHARGES FINANCIERES

2.3.1. Charges d'intérêts

Suite à l'avis rendu par la Cour de Justice fin 2010, la partie de l'indexation des salaires de 2009, refusée par le Conseil, a été payée début 2011 et a généré le versement d'intérêts de retard calculé sur la période 2009-2010.

3. NOTES ANNEXES AU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau des flux de trésorerie est établi à l'aide de la méthode indirecte. Cela signifie que le résultat net de l'exercice est ajusté des effets des transactions sans effet de trésorerie, de tout décalage ou régularisation d'entrées ou de sortie de trésorerie opérationnelles passées ou futures liés à l'exploitation et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie se rapportant aux investissements.

Le tableau des flux de trésorerie présente les flux de trésorerie de l'exercice classés en activités opérationnelles et d'investissement.

Les activités opérationnelles correspondent aux activités de l'Agence autres que les activités d'investissement. Il s'agit de la majorité des activités effectuées.

Les activités d'investissement couvrent l'acquisition et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles.

4. DROITS ET OBLIGATIONS HORS BILAN ET AUTRES INFORMATIONS

L'Agence a signé deux contrats de bail pour la location des immeubles qu'elle occupe dont l'échéance est prévue au 31/12/2015. Le montant des loyers non indexés et restant à payer jusqu'à cette date s'élève à 9.236.000€ compte tenu:

- du remboursement anticipé intégral sur les travaux d'aménagement de l'immeuble BOUR (premier remboursement de 750.000€ en 2009 et second remboursement de 418.429€ en 2010) avec comme conséquence un loyer trimestriel limité au "loyer de base" indexé annuellement,
- du remboursement partiel anticipé sur les travaux d'aménagement de l'immeuble BOU2 (premier remboursement de 613.000€ en 2011) avec comme conséquence un loyer trimestriel revu à la baisse,

- du paiement des loyers du 1^{er} trimestre 2012 qui ont été effectués en 2011.

Il convient également de souligner que l'Agence sera amenée à supporter, en fin de bail, les coûts relatifs à la remise en pristin état des 2 immeubles loués (BOUR et BOU2), sous réserve de l'usure locative normale.

De plus, pour l'immeuble BOU2, le contrat de bail prévoit que le bailleur informe l'Agence au plus tard le 31/03/2015 de sa décision, soit de conserver les aménagements de l'immeuble listés à l'annexe 9 du contrat de bail, soit de les faire enlever par l'Agence au frais de celle-ci. En ce qui concerne l'immeuble BOUR, le bailleur conserve les aménagements sans pouvoir exiger leur suppression.

Par ailleurs, l'Agence a reporté des crédits pour un montant de 5.662.593€ dont

- o 3.418.292€ constituent une obligation hors bilan et concernent des factures à recevoir en 2012 pour des services ou des biens commandés en 2011 mais non prestés/livrés au 31/12/2011. Ce montant inclut notamment:
 - 652.000€ à titre de remboursement anticipé des travaux d'aménagement de l'immeuble BOU2 et qui seront remboursés dans le courant du 1^{er} trimestre 2012,
 - 799.000€ correspondant à la charge 2012 pour des missions d'audit contractualisées fin 2011,
 - 657.000€ pour des prestations d'experts et des réunions de début 2012,
 - 205.000 pour des demandes de traduction introduites fin 2011 et qui seront réalisées début 2012.
- o le solde correspond à des factures à recevoir en 2012 pour des prestations réalisées en 2011 et qui ont fait l'objet d'une provision pour factures à recevoir au passif du bilan.

Enfin, il convient de signaler que l'agence a introduit un recours en justice en vue de contester le paiement des taxes immobilières levées par la Commune d'Evere qui violerait le protocole de privilèges et immunités applicable aux Institutions. Ce recours pourrait donner lieu au remboursement à l'Agence d'un montant de 197.000€.

III. ETATS BUDGETAIRES

Le budget général de l'Agence obéit à plusieurs principes fondamentaux:

- **P'unité et la vérité budgétaire:** toutes les recettes et les dépenses doivent être réunies au sein d'un seul et unique document budgétaire. Elles doivent être imputées à une ligne du budget, et aucune dépense ne peut dépasser les crédits autorisés;
- **P'universalité:** ce principe regroupe deux règles:
 - la règle de non-affectation, selon laquelle les recettes budgétaires ne doivent pas être affectées à des dépenses précises (l'ensemble des recettes couvre l'ensemble des dépenses);
 - la règle de non-contraction, selon laquelle les recettes et les dépenses doivent être inscrites dans le budget pour leur montant intégral, sans contraction entre elles,
- **P'annualité:** les crédits inscrits sont autorisés pour la durée d'un seul exercice budgétaire et doivent donc être utilisés au cours de cet exercice;
- **P'équilibre:** le budget est équilibré en recettes et en dépenses (les prévisions de recettes couvrent les crédits de paiement),
- **la spécialité:** chaque crédit doit avoir une destination déterminée et être affecté à ce but spécifique,
- **P'unité de compte:** le budget est établi, exécuté et fait l'objet d'une reddition des comptes en euros;
- **la bonne gestion financière:** les crédits budgétaires sont utilisés conformément au principe de bonne gestion financière, à savoir conformément aux principes d'économie, d'efficacité et d'efficacité;
- **la transparence:** le budget et les comptes annuels définitifs sont publiés au Journal officiel de l'Union européenne.

III.1. RESULTAT BUDGETAIRE

		2011	2010	
REVENUS				
	Subventions de la Commission (pour le budget de fonctionnement - Titres 1,2 et 3 - de l'agence)	+	49.611.237,00	48.897.529,00
	Autres contributions et fonds reçus par la Commission	+		
	Autres contributions (FED)	+	342.000,00	76.968,00
	Autres revenus	+	6.908,94	38.599,62
	TOTAL REVENUS (a)		49.960.145,94	49.013.096,62
DEPENSES				
	<i>Titre I: Personnel</i>			
	Paiements	-	28.546.540,35	27.104.535,58
	Crédits reportés	-	944.738,43	693.908,33
	<i>Titre II: Dépenses administratives</i>			
	Paiements	-	15.646.585,97	15.657.369,48
	Crédits reportés	-	4.717.854,24	5.428.591,98
	TOTAL DEPENSES (b)		49.855.718,99	48.884.405,37
	RESULTAT DE L'ANNEE FINANCIERE (a-b)		104.426,95	128.691,25
	Annulation des crédits de paiement non utilisés reportés de l'année précédente	+	627.831,76	500.173,85
	Ajustements du report de l'année précédente des crédits disponibles au 31.12 provenant de revenus attribués	+		
	Différences de change de l'année (gain +/- perte -)	+/-	-507,78	-326,67
	SOLDE DU RESULTAT DE L'ANNEE FINANCIERE		731.750,95	628.538,43
Non inclus dans le résultat budgétaire:				
	Intérêts générés au 31/12/N sur les fonds de subvention de la Commission et à rembourser à la Commission (dette)	+	192.723,89	72.477,84

L'agence affiche un surplus budgétaire de 731.751€, en augmentation par rapport à 2010 suite à une annulation de crédits reportés plus importante que l'an dernier. Ce surplus qui sera restitué aux DG de tutelle en 2012 s'explique comme suit:

- 627.832€ provenant de la partie non utilisée crédits reportés de 2010 vers 2011 en vue d'effectuer des paiements,
- 97.518€ résultant de la partie non engagée des subventions 2011 reçues des DG de tutelle,
- 6.909€ de refacturation diverses et qui conformément au règlement financier des agences exécutives ne peuvent faire l'objet d'une recette affectée,
- Enfin, ce montant est diminué de 508€ résultant des pertes de change.

Quant aux intérêts perçus sur la subvention, ils s'élèvent à 132.724€ et seront reversés aux différentes DG concernées.

III.2.RECONCILIATION DU RESULTAT BUDGETAIRE/COMPTABLE

Résultat économique de l'Année	-139.288,70
Ajustements comptables: éléments inclus dans le résultat économique mais pas dans le résultat budgétaire	
Ajustements Cut off (extourne 31.12.N-1)	-2.032.212,79
Ajustements Cut off (cut- off 31.12.N)	2.193.018,18
Factures non payées au 31/12/N et comptabilisées dans un compte de charge	40.293,21
charge d'amortissements de l'année des immobilisations corporelles et incorporelles	375.588,96
Provisions	-367.564,50
Ordres de recouvrement émis, comptabilisés dans un compte de produit et non encaissés au 31/12/N	-40.113,14
Préfinancements accordés les années antérieures et apurés dans l'année	71.111,11
Paiements effectués sur les crédits reportés	5.494.668,53
Autres (mobiliier reçu de la Commission + charges à reporter payés dans l'année N)	-760.084,28
Différences de change	-1.302,00
Ajustements budgétaires: éléments inclus dans le résultat budgétaire mais pas dans le résultat économique	
Acquisitions d'immobilisations (moins montants impayés au 31/12/N)	-282.687,97
Nouveaux préfinancements payés dans l'année N et ouverts au 31/12/N	
Nouveaux préfinancements reçus dans l'année N et ouverts au 31/12/N	731.750,95
Ordres de recouvrements émis avant l'année N et encaissés dans l'année N	
Ordres de recouvrements émis dans l'année N sur des comptes de bilan (pas compte 6 et 7) et encaissés dans l'année N	
Crédits de paiement reportés en N+1	-5.662.592,67
Annulation de crédits de paiement reportés de N-1	627.831,78
Autres (charges à reporter payées en N-1 et prises en charge dans l'année N)	493.730,73
total	742.147,40
Résultat budgétaire (+ surplus)	731.750,95
Différence non expliquée	-10.396,45

Il existe des différences permanentes ou temporelles entre le résultat budgétaire basé sur la comptabilité de caisse et le résultat comptable basé sur la comptabilité d'exercice. Il s'ensuit que l'agence présente un résultat comptable de -139.289€ alors que le résultat budgétaire lui est de 731.751€. Cette différence s'explique par les éléments suivants :

- Dans le résultat comptable les factures non comptabilisées ou non reçues au 31/12/2011 mais relatives à des services prestés ou des biens livrés en 2011 sont considérées comme des charges de l'année alors que budgétairement la charge inclut également les reports de crédits destinés à l'apurement des factures à recevoir l'année suivante pour des services ou biens qui ont été engagés en 2011 et seront prestés au début 2012 .
- En comptabilité d'exercice, les charges payées d'avance sont reportées sur l'exercice au cours duquel elles sont réellement encourues (année de prestation) alors que le résultat budgétaire prend en compte ce montant car ces dépenses ont été décaissées. A l'inverse, les montants payés les années antérieures n'ont plus d'impact sur le résultat budgétaire mais bien sur le résultat comptable au moment de la prise en charge de la partie relative à l'année en cours.

- Dans le résultat comptable, seul l'amortissement annuel des immobilisations est considéré comme charge alors que budgétairement la dépense prise en compte correspond au coût d'achat de l'immobilisation au moment où elle est décaissée.
- Les provisions constituent des charges qui diminuent le résultat comptable et inversement une extourne de provision augmente le résultat comptable alors que ces charges non décaissées n'influencent pas le résultat budgétaire.
- Les paiements réalisés sur les crédits reportés constituent une charge impactant le résultat économique alors que budgétairement la charge a été prise en compte en n-1.
- La partie non utilisée du subside reçu dans l'année n n'est pas considérée comme recette en comptabilité d'exercice alors que budgétairement elle constitue une recette car il s'agit de fonds encaissés dans l'année.

III.3. EXECUTION BUDGETAIRE

III.3.1. DEPENSES BUDGETAIRES

TITRE I - Dépenses de personnel	2011	2010	Var.
Crédits budgétaires - C1 (1)	29.537.937	27.811.300	6%
Engagements (2)	29.491.279	27.798.444	6%
Paiements (3)	28.546.540	27.104.536	5%
Report de crédits (n+1) (4)	944.738	693.908	36%
Dépenses totales sur crédits C1 (5) = (3) + (4)	29.491.279	27.798.444	6%
Annulation de reports de crédits antérieurs - C8	185.268	72.155	157%
% d'utilisation des crédits (5)/(1)	99,84%	99,95%	
% de paiements par rapport aux engagements (3)/(2)	96,80%	97,50%	
TITRE II - Dépenses administratives	2011	2010	Var.
Crédits budgétaires - C1 (1)	20.415.300	21.163.197	-4%
Engagements (2)	20.364.440	21.085.961	-3%
Paiements (3)	15.646.586	15.657.369	0%
Report de crédits (n+1) (4)	4.717.854	5.428.592	-13%
Dépenses totales sur crédits C1 (5) = (3) + (4)	20.364.440	21.085.961	-3%
Annulation de reports de crédits antérieurs - C8	442.564	428.018	3%
% d'utilisation des crédits (5)/(1)	99,75%	99,64%	
% de paiements par rapport aux engagements (3)/(2)	76,83%	74,25%	
TOTAL	2011	2010	Var.
Crédits budgétaires - C1 (1)	49.953.237	48.974.497	2%
Engagements (2)	49.855.719	48.884.405	2%
Paiements (3)	44.193.126	42.761.905	3%
Report de crédits (n+1) (4)	5.662.593	6.122.500	-8%
Dépenses totales sur crédits C1 (5) = (3) + (4)	49.855.719	48.884.405	2%
Annulation de reports de crédits antérieurs - C8	627.832	500.174	26%
% d'utilisation des crédits (5)/(1)	99,80%	99,82%	
% de paiements par rapport aux engagements (3)/(2)	88,64%	87,48%	

Le budget de fonctionnement 2011 de l'EACEA s'élevait à 49,95 M€ en hausse de 2% (+0,98 M€) par rapport à 2010. On constate une hausse de 2% des crédits engagés par rapport à 2010, équivalente à l'augmentation des crédits alloués à l'Agence. Les paiements quant à eux augmentent de 3% et les reports de crédits ont diminué de 8% par rapport à l'an dernier. En ce qui concerne l'annulation des crédits reportés, celle-ci affiche une augmentation de 0,13 M€ par rapport à 2010 principalement concentrée sur le titre I.

Les crédits engagés s'élèvent à 49,86 M€ approchant les 100% des crédits alloués comme l'an passé. L'exécution est donc supérieure à l'objectif fixé dans plan de gestion (97%).

Les paiements ont atteint 44,19 M€ (42,8 M€ en 2010) représentant un taux d'exécution de 88,5% des crédits disponibles. L'exécution est donc supérieure à l'objectif fixé dans plan de gestion (80%)

Les reports de crédits s'élèvent à 5,66 M€ équivalents à 11% des crédits engagés. Ce taux de report est de 1% inférieur à l'an dernier.

Par ailleurs, les crédits reportés de 2010 n'ont pas été complètement utilisés en 2011. En effet, 0,63 M€ représentant 10% du report ont fait l'objet d'une annulation. Bien que le taux d'annulation soit supérieur à 2010, il reste en dessous des années antérieures (10,5% en 2009, 12,4% en 2008 et 16,9% en 2007), grâce au bon suivi mis en place.

Le détail de l'exécution des crédits 2011 ainsi que les commentaires sont présentés ci-après.

Exécution des crédits C1:

Titre I "Dépenses de personnel":

Fund Source : C1		31/12/2011		ENGAGEMENTS			PAIEMENTS			
Ligne Budget	Description	Crédits disponibles (Euro)	Montants engagés (Euro)	% exécution	Crédits disponibles (Euro)	Montants payés (Euro)	% exécution	Carry Over		
A-1100	Traitements de base	7.895.000,00	7.894.828,76	100,00 %	7.895.000,00	7.894.828,76	100,00 %	0,00		
A-1101	Allocations familiales	830.000,00	829.833,11	99,98 %	830.000,00	829.833,11	99,98 %	0,00		
A-1102	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	809.500,00	809.251,65	99,97 %	809.500,00	809.251,65	99,97 %	0,00		
art. 110	Sum:	9.534.500,00	9.533.913,52	99,99 %	9.534.500,00	9.533.913,52	99,99 %	0,00		
A-1112	Agents contractuels	14.790.000,00	14.789.744,75	100,00 %	14.790.000,00	14.789.744,75	100,00 %	0,00		
A-1113	Stagiaires	148.000,00	147.824,22	99,88 %	148.000,00	147.824,22	99,88 %	0,00		
A-1115	Fonctionnaires europ, nation, int, détachés à l'ag	67.000,00	67.000,00	100,00 %	67.000,00	64.972,70	96,97 %	2.027,30		
art. 111	Sum:	15.005.000,00	15.004.568,97	100,00 %	15.005.000,00	15.002.541,67	99,98 %	2.027,30		
A-1130	Couverture des risques de maladie	271.500,00	271.155,79	99,87 %	271.500,00	271.155,79	99,87 %	0,00		
A-1131	Couverture risques d'accidents et de maladie prof.	57.000,00	56.449,85	99,03 %	57.000,00	56.449,85	99,03 %	0,00		
A-1132	Couverture des risques de chômage	106.000,00	104.860,57	98,74 %	106.000,00	104.660,57	98,74 %	0,00		
art. 113	Sum:	434.500,00	432.266,21	99,49 %	434.500,00	432.266,21	99,49 %	0,00		
A-1140	Allocations à la naissance et en cas de décès	1.000,00	793,24	79,32 %	1.000,00	793,24	79,32 %	0,00		
A-1141	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	131.000,00	130.993,05	99,99 %	131.000,00	130.993,05	99,99 %	0,00		
A-1149	Autres indemnités	500,00	128,21	25,64 %	500,00	128,21	25,64 %	0,00		
art. 114	Sum:	132.500,00	131.914,50	99,56 %	132.500,00	131.914,50	99,56 %	0,00		
A-1170	Intérimaires	2.281.000,00	2.274.000,00	99,69 %	2.281.000,00	2.140.532,74	93,84 %	133.467,26		
A-1178	Autres services externes (y compris coûts pour SLA)	359.100,00	359.004,00	99,97 %	359.100,00	312.841,98	87,12 %	46.162,02		
art. 117	Sum:	2.640.100,00	2.633.004,00	99,73 %	2.640.100,00	2.453.374,72	92,93 %	179.629,28		
A-1181	Frais de voyage mutation/entrée/cessation	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00		
A-1182	Indemnité d'installation, réinstallation et mutation	5.000,00	4.494,98	89,90 %	5.000,00	4.494,98	89,90 %	0,00		
A-1183	Frais de déménagement	7.000,00	6.573,00	93,90 %	7.000,00	6.573,00	93,90 %	0,00		
A-1184	Indemnités journalières	9.000,00	8.372,44	93,03 %	9.000,00	8.372,44	93,03 %	0,00		
A-1185	Frais divers de recrutement du personnel	15.000,00	15.000,00	100,00 %	15.000,00	8.813,29	58,76 %	6.186,71		
art. 118	Sum:	36.000,00	34.440,42	95,67 %	36.000,00	28.253,71	78,48 %	6.186,71		
A-1190	Coefficients correcteurs	2.000,00	1.447,79	72,39 %	2.000,00	1.447,79	72,39 %	0,00		
art. 119	Sum:	2.000,00	1.447,79	72,39 %	2.000,00	1.447,79	72,39 %	0,00		
Chap. 11	Personnel en activité	27.784.800,00	27.771.555,41	99,95 %	27.784.800,00	27.583.712,12	99,28 %	187.943,29		
A-1300	Frais de missions	700.000,00	670.000,00	95,71 %	700.000,00	591.197,11	84,46 %	78.802,89		
art. 130	Sum:	700.000,00	670.000,00	95,71 %	700.000,00	591.197,11	84,46 %	78.802,89		
Chap. 13	Frais de missions et déplacements	700.000,00	670.000,00	95,71 %	700.000,00	591.197,11	84,46 %	78.802,89		
A-1420	Restaurants/Cantines	7.000,00	6.918,95	98,84 %	7.000,00	5.250,45	75,01 %	1.668,50		
art. 142	Sum:	7.000,00	6.918,95	98,84 %	7.000,00	5.250,45	75,01 %	1.668,50		
A-1430	Service Médical	76.000,00	76.000,00	100,00 %	76.000,00	46.746,02	61,51 %	29.253,98		
art. 143	Sum:	76.000,00	76.000,00	100,00 %	76.000,00	46.746,02	61,51 %	29.253,98		
A-1440	Cours/Formation	263.000,00	260.122,62	98,91 %	263.000,00	185.584,85	70,56 %	74.537,77		
art. 144	Sum:	263.000,00	260.122,62	98,91 %	263.000,00	185.584,85	70,56 %	74.537,77		
A-1490	Autres interventions	23.000,00	22.461,27	97,66 %	23.000,00	22.461,27	97,66 %	0,00		
art. 149	Sum:	23.000,00	22.461,27	97,66 %	23.000,00	22.461,27	97,66 %	0,00		
Chap. 14	Infrastructure à caractère socio-médical	369.000,00	365.502,84	99,05 %	369.000,00	260.042,59	70,47 %	105.460,25		
A-1630	Centre de la petite enfance	684.337,00	684.220,53	99,98 %	684.337,00	111.588,53	16,31 %	572.632,00		
art. 163	Sum:	684.337,00	684.220,53	99,98 %	684.337,00	111.588,53	16,31 %	572.632,00		
Chap. 16	Centre de la petite enfance	684.337,00	684.220,53	99,98 %	684.337,00	111.588,53	16,31 %	572.632,00		
A-1700	Frais de représentation	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00		
art. 170	Sum:	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00		
Chap. 17	Frais de réception et représentation	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00		
Titre I		29.537.937,00	29.491.276,78	99,84 %	29.537.937,00	28.546.540,35	96,64 %	944.738,43		

Titre II : "Immeubles, matériel et dépenses de fonctionnement":

Ligne Budget	Description	ENGAGEMENTS			PAIEMENTS			Carry Over	
		Crédits disponibles (Euro)	Montants engagés (Euro)	% exécution	Crédits disponibles (Euro)	Montants payés (Euro)	% exécution		
A-2000	Loyer	3.163.500,00	3.163.062,65	99,99 %	3.163.500,00	2.510.562,65	79,36 %	652.500,00	
art. 200		Sum:	3.163.500,00	3.163.062,65	99,99 %	3.163.500,00	2.510.562,65	79,36 %	652.500,00
A-2010	Assurances	17.652,00	17.651,50	100,00 %	17.652,00	17.651,50	100,00 %	0,00	
art. 201		Sum:	17.652,00	17.651,50	100,00 %	17.652,00	17.651,50	100,00 %	0,00
A-2020	Eau/Gaz/Electricité	295.000,00	295.000,00	100,00 %	295.000,00	260.441,66	88,29 %	34.558,34	
art. 202		Sum:	295.000,00	295.000,00	100,00 %	295.000,00	260.441,66	88,29 %	34.558,34
A-2030	Nettoyage et Entretien	974.848,00	974.348,00	99,95 %	974.848,00	964.604,83	98,95 %	9.743,17	
art. 203		Sum:	974.848,00	974.348,00	99,95 %	974.848,00	964.604,83	98,95 %	9.743,17
A-2040	Aménagement locaux	3.500,00	2.203,45	62,96 %	3.500,00	2.203,45	62,96 %	0,00	
art. 204		Sum:	3.500,00	2.203,45	62,96 %	3.500,00	2.203,45	62,96 %	0,00
A-2050	Sécurité et Surveillance	721.000,00	721.000,00	100,00 %	721.000,00	674.273,87	93,52 %	46.726,13	
art. 205		Sum:	721.000,00	721.000,00	100,00 %	721.000,00	674.273,87	93,52 %	46.726,13
A-2090	Autres dépenses (taxes)	721.000,00	720.804,33	99,97 %	721.000,00	720.804,33	99,97 %	0,00	
art. 209		Sum:	721.000,00	720.804,33	99,97 %	721.000,00	720.804,33	99,97 %	0,00
Chap. 20	Location d'immeuble et frais accessoires	5.896.500,00	5.894.069,93	99,96 %	5.896.500,00	5.150.542,29	87,35 %	743.927,64	
A-2100	Equipement de traitement de données	239.000,00	238.373,58	99,74 %	239.000,00	110.723,25	46,33 %	127.650,33	
A-2101	Développement logiciels (software + office aut.)	1.266.000,00	1.265.620,88	99,97 %	1.266.000,00	962.227,36	76,01 %	303.393,52	
A-2102	Prest. extér. pour traitement des données	2.818.000,00	2.818.017,01	99,93 %	2.818.000,00	2.101.555,74	74,58 %	714.461,27	
art. 210		Sum:	4.323.000,00	4.320.011,47	99,93 %	4.323.000,00	3.174.506,35	73,43 %	1.145.505,12
Chap. 21	Traitement de données	4.323.000,00	4.320.011,47	99,93 %	4.323.000,00	3.174.506,35	73,43 %	1.145.505,12	
A-2200	Achat de matériel et installations techniques	9.000,00	7.027,64	78,08 %	9.000,00	5.275,88	58,62 %	1.751,76	
A-2202	Location et leasing de matériel et installations tech.	47.000,00	46.571,19	99,09 %	47.000,00	38.525,14	81,97 %	8.046,05	
A-2203	Entretien, exploitation et réparation de matériel	90.000,00	90.000,00	100,00 %	90.000,00	61.354,75	68,17 %	28.645,25	
art. 220		Sum:	146.000,00	143.598,83	98,36 %	146.000,00	105.155,77	72,02 %	38.443,06
A-2210	Achat de mobilier	68.000,00	67.834,26	99,76 %	68.000,00	0,00	0,00 %	67.834,26	
A-2213	Entretien et réparation de mobilier	500,00	300,00	60,00 %	500,00	0,00	0,00 %	300,00	
art. 221		Sum:	68.500,00	68.134,26	99,47 %	68.500,00	0,00	68.134,26	
A-2232	Location, leasing matériel de transport, frais de mobilité	35.500,00	35.500,00	100,00 %	35.500,00	34.771,09	97,95 %	728,91	
art. 223		Sum:	35.500,00	35.500,00	100,00 %	35.500,00	34.771,09	97,95 %	728,91
A-2250	Fonds de bibliothèque	1.300,00	1.289,70	99,21 %	1.300,00	876,37	67,41 %	413,33	
A-2252	Abonnements aux journaux et périodiques	16.500,00	15.923,70	96,51 %	16.500,00	15.923,70	96,51 %	0,00	
art. 225		Sum:	17.800,00	17.213,40	96,70 %	17.800,00	16.800,07	94,38 %	413,33
Chap. 22	Biens meubles et frais accessoires	267.800,00	264.446,49	98,75 %	267.800,00	156.726,93	58,52 %	107.719,56	
A-2300	Papeterie et fournitures de bureau	110.000,00	110.000,00	100,00 %	110.000,00	90.953,96	82,69 %	19.046,04	
art. 230		Sum:	110.000,00	110.000,00	100,00 %	110.000,00	90.953,96	82,69 %	19.046,04
A-2320	Frais bancaires	300,00	100,00	33,33 %	300,00	0,45	0,15 %	99,55	
art. 232		Sum:	300,00	100,00	33,33 %	300,00	0,45	0,15 %	99,55
A-2330	Frais de contentieux	21.700,00	21.620,99	99,64 %	21.700,00	21.620,99	99,64 %	0,00	
art. 233		Sum:	21.700,00	21.620,99	99,64 %	21.700,00	21.620,99	99,64 %	0,00
A-2350	Assurances diverses	3.500,00	3.500,00	100,00 %	3.500,00	1.981,03	56,60 %	1.518,97	
A-2352	Frais divers de réunions internes	14.000,00	13.100,62	93,58 %	14.000,00	12.818,91	91,56 %	281,71	
A-2353	Travaux de manutention et déménagement	4.500,00	4.314,10	95,87 %	4.500,00	3.795,65	84,35 %	518,45	
A-2354	Archivage de documents	58.424,00	58.424,00	100,00 %	58.424,00	58.424,00	100,00 %	0,00	
A-2355	Tenues de service	576,00	255,00	44,27 %	576,00	255,00	44,27 %	0,00	
art. 235		Sum:	81.000,00	79.593,72	98,26 %	81.000,00	77.274,59	95,40 %	2.319,13
A-2390	Information, Communication et Publication (fonctio	2.000,00	2.000,00	100,00 %	2.000,00	690,20	34,51 %	1.309,80	
art. 239		Sum:	2.000,00	2.000,00	100,00 %	2.000,00	690,20	34,51 %	1.309,80
Chap. 23	Dépenses de fonctionnement administratif courant	215.000,00	213.314,71	99,22 %	215.000,00	190.540,19	88,62 %	22.774,52	
A-2400	Affranchissement correspondance et frais de port	73.000,00	73.000,00	100,00 %	73.000,00	38.158,72	52,27 %	34.841,28	
art. 240		Sum:	73.000,00	73.000,00	100,00 %	73.000,00	38.158,72	52,27 %	34.841,28
A-2410	Redevances de télécommunications	802.000,00	801.684,00	99,96 %	802.000,00	791.694,00	98,71 %	9.990,00	
art. 241		Sum:	802.000,00	801.684,00	99,96 %	802.000,00	791.694,00	98,71 %	9.990,00
Chap. 24	Affranchissement et télécommunication	875.000,00	874.684,00	99,96 %	875.000,00	829.852,72	94,84 %	44.831,28	
A-2600	Frais d'experts	5.810.000,00	5.802.352,08	99,87 %	5.810.000,00	5.098.984,99	87,76 %	703.367,09	
A-2601	Frais de réunions liés activités opération.	710.000,00	682.182,35	96,08 %	710.000,00	272.699,14	38,41 %	409.483,21	
art. 260		Sum:	6.520.000,00	6.484.534,43	99,46 %	6.520.000,00	5.371.684,13	82,39 %	1.112.850,30
A-2620	Information, Communication & Publication	588.000,00	583.379,18	99,21 %	588.000,00	397.970,68	67,68 %	185.408,50	
art. 262		Sum:	588.000,00	583.379,18	99,21 %	588.000,00	397.970,68	67,68 %	185.408,50
A-2630	Frais de traduction	574.000,00	574.000,00	100,00 %	574.000,00	330.505,75	57,58 %	243.494,25	
art. 263		Sum:	574.000,00	574.000,00	100,00 %	574.000,00	330.505,75	57,58 %	243.494,25
A-2640	Frais d'audits	1.156.000,00	1.156.000,00	100,00 %	1.156.000,00	44.256,93	3,83 %	1.111.743,07	
art. 264		Sum:	1.156.000,00	1.156.000,00	100,00 %	1.156.000,00	44.256,93	3,83 %	1.111.743,07
Chap. 26	Frais administratifs liés aux activités opérationnelles	8.838.000,00	8.797.813,51	99,55 %	8.838.000,00	6.144.417,49	69,52 %	2.693.486,12	
Titre II		20.415.300,00	20.364.440,21	99,75 %	20.415.300,00	15.646.585,97	76,64 %	4.717.854,24	
TOTAL		48.953.237,00	48.655.716,88	99,60 %	48.953.237,00	44.193.128,32	89,87 %	5.662.592,67	

I. Exécution des crédits d'engagements

Sur les crédits alloués de 49,95 M€, les 49,86 M€ engagés sont répartis comme suit:

- 29,49 M€ sur le titre I "Dépenses de Personnel",
- 20,37 M€ sur le titre II "Immeubles, Matériel et Dépenses de fonctionnement"

Titre I (Dépenses de personnel):

L'Agence a procédé à des aménagements de crédits en fin d'année, notamment à la suite du rejet de la proposition d'indexation salariale de la Commission par le Conseil, lui permettant ainsi d'optimiser son exécution budgétaire et d'approcher les 100% sur l'ensemble des chapitres. Ce titre n'appelle donc pas de commentaire particulier.

Titre II (Immeubles, matériel et dépenses de fonctionnement):

Sur ce titre également, le taux d'exécution approche les 100% sur l'ensemble des chapitres et n'appelle donc pas de commentaire particulier.

II. Exécution des crédits de paiements

L'exécution des crédits de paiement s'élève à 44,19 M€ soit 88,5% des crédits disponibles (+1,2% par rapport à 2010). Un montant de 5,66 M€ sera payé en 2012 après réception des factures. Les sommes non nécessaires au paiement de factures ont fait l'objet d'un dégageant avant le 31/12/11.

Les paiements se répartissent comme suit:

- 28,54 M€ sur le titre I "Dépenses de Personnel" c'est-à-dire 96,6% du budget alloué à ce titre. Le solde de 0,94 M€ (3,2% des crédits engagés) est reporté en 2012 et sera payé à la réception des factures concernées.
- 15,65 M€ sur le titre II " Immeubles, Matériel et Dépenses de fonctionnement" représentant 76,6% du budget disponible sur ce titre. Le solde de 4,72 M€ (23% des crédits engagés) est reporté à 2012 et sera payé à la réception des factures.

Titre I (Dépenses de personnel):

Les paiements restant à réaliser concernent essentiellement:

- Pour le personnel en activité (chap. 11) qui représente 94% des crédits du titre I (dépenses de personnel), 99% des crédits engagés ont été payés. La situation est comparable à celle de l'an dernier. Des factures sont encore à recevoir pour les prestations intérimaires du mois de décembre, pour les prestations du PMO, ainsi que dans une moindre mesure pour la mise à disposition de fonctionnaires de la Commission et pour les frais de recrutement.
- Pour les frais de missions (chap. 13), 88% des crédits engagés ont été payés. Des factures de l'agence de voyage doivent encore nous parvenir ainsi que des décomptes de missions pour les derniers mois de l'année 2011.
- Pour les infrastructures à caractère socio-médical (chap. 14), 71% des engagements ont déjà fait l'objet d'un paiement. Comme l'an dernier, des factures sont encore attendues pour les derniers mois de l'année essentiellement pour la formation, le service médical.
- Pour le Centre de la petite enfance (chap. 16), les paiements n'atteignent que 16% contre 98% l'an dernier étant donné que l'OIB n'a pas facturé la contribution 2011 de l'Agence aux frais de crèche et garderie.

Titre II (Immeubles, matériel et dépenses de fonctionnement):

- Sur le loyer, les charges locatives et les autres dépenses immobilières (chap.20), 87% des crédits engagés ont été liquidés. Le remboursement anticipé des travaux d'aménagement de l'immeuble BOU2 (0,65 M€) sera effectué dans le courant du 1^{er} trimestre 2012 étant donné que le contrat de bail prévoit une notification préalable de 3 mois. Des factures doivent encore être reçues pour le nettoyage, l'entretien, la sécurité et la surveillance des immeubles couverts par un "Service Level Agreement" ainsi que pour la consommation d'eau, gaz et électricité de décembre.
- Pour le traitement de données (chap. 21), 73% des crédits engagés ont été payés. Des factures sont encore à recevoir étant donné que certains engagements couvrent des prestations étalées sur 2011 et début 2012 et que quelques contrats ont été conclus vers la fin de l'année 2011.
- Pour les biens meubles et frais accessoires (chap. 22), 59% des crédits engagés ont fait l'objet de paiement. Des factures sont attendues, essentiellement, pour du mobilier commandé fin 2011, pour la location et l'entretien des copieurs.
- Pour les dépenses de fonctionnement administratif courant (chap. 23), 89% des crédits engagés ont été liquidés. Des factures sont encore attendues essentiellement pour les fournitures de bureau, les assurances ainsi que pour des publications.
- Pour les dépenses d'affranchissement et télécommunication (chap. 24), 95% des engagements ont fait l'objet de paiement. Le reliquat de crédits servira à couvrir les frais de port relatifs au second semestre (SLA OIB) ainsi que le décompte sur les prestations 2011 de la DG DIGIT.
- Enfin, en ce qui concerne les frais administratifs liés aux activités opérationnelles (chap. 26) qui représentent 43% des crédits du titre II, 70% des crédits engagés ont été payés. Sur l'article 260, 17% des crédits engagés doivent encore être liquidés. Des factures d'experts sont encore à recevoir pour des prestations de décembre 2011 et de janvier 2012 ainsi que pour certaines conférences ou réunions de coordination se tenant fin 2011 / début 2012. En ce qui concerne les frais de communication (ligne 2620), la plupart des actions ont fait l'objet d'un paiement d'acompte en 2011, le solde sera apuré en 2012 lors de la réception du décompte. Pour les frais de traduction (ligne 2630), les commandes de décembre seront payées en 2012. Enfin, pour les audits (ligne 2640) les paiements se feront en 2012 à la réception des rapports compte tenu de la contractualisation tardive, liée à la signature d'un nouveau contrat cadre.

Exécution des crédits reportés (C8):

Les crédits reportés de 2010 vers 2011 s'élevaient à 6,12 M€ dont 0,69 M€ sur le titre I "Dépenses de Personnel" et 5,43 M€ sur le titre II "Immeubles, Matériel et Dépenses de fonctionnement".

Sur ces crédits reportés, 90% ont été utilisés. Les crédits annulés s'élèvent à 0,63 M€ dont 0,19 M€ sur le Titre I et 0,44 M€ sur le titre II.

Titre I "Dépenses de personnel":

Fund Source: C8 31/12/2011		ENGAGEMENTS			PAIEMENTS			Annulation de crédits reportés
Budget Line	Budget line description	Crédits disponibles (Euro)	Montants engagés (Euro)	% Exécution	Crédits disponibles (Euro)	Montants payés (Euro)	% Exécution	
A-1115	Fonctionnaires europ, nation, int, détachés à l'agence	44.386,47	37.347,57	84,14 %	44.386,47	37.347,57	84,14 %	7.038,90
	Sum:	44.386,47	37.347,57	84,14 %	44.386,47	37.347,57	84,14 %	7.038,90
A-1170	Intérimaires	228.676,96	177.745,81	77,73 %	228.676,96	177.745,81	77,73 %	50.931,15
A-1178	Autres services externes (y compris coûts pour SLA)	25.757,44	23.124,35	89,78 %	25.757,44	23.124,35	89,78 %	2.633,09
	Sum:	254.434,40	200.870,16	78,95 %	254.434,40	200.870,16	78,95 %	53.564,24
A-1183	Frais de déménagement	19.643,90	12.161,95	61,91 %	19.643,90	12.161,95	61,91 %	7.481,95
A-1185	Frais divers de recrutement du personnel	9.676,58	9.173,17	94,80 %	9.676,58	9.173,17	94,80 %	503,41
	Sum:	29.320,48	21.335,12	72,77 %	29.320,48	21.335,12	72,77 %	7.985,36
A-1300	Frais de missions	85.639,80	67.365,87	78,66 %	85.639,80	67.365,87	78,66 %	18.273,93
	Sum:	85.639,80	67.365,87	78,66 %	85.639,80	67.365,87	78,66 %	18.273,93
A-1420	Restaurants/Cantines	3.568,24	1.723,51	48,30 %	3.568,24	1.723,51	48,30 %	1.844,73
	Sum:	3.568,24	1.723,51	48,30 %	3.568,24	1.723,51	48,30 %	1.844,73
A-1430	Service Médical	98.131,76	63.123,11	64,32 %	98.131,76	63.123,11	64,32 %	35.008,65
	Sum:	98.131,76	63.123,11	64,32 %	98.131,76	63.123,11	64,32 %	35.008,65
A-1440	Cours/Formation	166.606,61	105.079,92	63,07 %	166.606,61	105.079,92	63,07 %	61.526,69
	Sum:	166.606,61	105.079,92	63,07 %	166.606,61	105.079,92	63,07 %	61.526,69
A-1490	Autres interventions	3.342,45	3.317,45	99,25 %	3.342,45	3.317,45	99,25 %	25,00
	Sum:	3.342,45	3.317,45	99,25 %	3.342,45	3.317,45	99,25 %	25,00
A-1630	Centre de la petite enfance	8.478,12	8.478,12	100,00 %	8.478,12	8.478,12	100,00 %	0,00
	Sum:	8.478,12	8.478,12	100,00 %	8.478,12	8.478,12	100,00 %	0,00
TITRE I		693.908,33	508.640,83	73,30 %	693.908,33	508.640,83	73,30 %	185.267,50

Titre II : "Immeubles, matériel et dépenses de fonctionnement":

Budget Line	Budget line description	ENGAGEMENTS			PAIEMENTS			Annulation de crédits reportés
		Crédits disponibles (Euro)	Montants engagés (Euro)	% Exécution	Crédits disponibles (Euro)	Montants payés (Euro)	% Exécution	
A-2000	Assurances	613.000,00	613.000,00	100,00 %	613.000,00	613.000,00	100,00 %	0,00
	Sum:	613.000,00	613.000,00	100,00 %	613.000,00	613.000,00	100,00 %	0,00
A-2020	Eau/Gaz/Electricité	35.702,59	33.035,79	92,53 %	35.702,59	33.035,79	92,53 %	2.666,80
	Sum:	35.702,59	33.035,79	92,53 %	35.702,59	33.035,79	92,53 %	2.666,80
A-2030	Nettoyage et Entretien	64.520,29	34.710,66	53,80 %	64.520,29	34.710,66	53,80 %	29.809,63
	Sum:	64.520,29	34.710,66	53,80 %	64.520,29	34.710,66	53,80 %	29.809,63
A-2040	Aménagement locaux	21.803,78	11.020,88	50,55 %	21.803,78	11.020,88	50,55 %	10.782,90
	Sum:	21.803,78	11.020,88	50,55 %	21.803,78	11.020,88	50,55 %	10.782,90
A-2050	Sécurité et Surveillance	11.798,23	461,00	3,91 %	11.798,23	461,00	3,91 %	11.337,23
	Sum:	11.798,23	461,00	3,91 %	11.798,23	461,00	3,91 %	11.337,23
A-2100	Equipement de traitement de données	94.336,09	94.122,76	99,77 %	94.336,09	94.122,76	99,77 %	213,33
A-2101	Développement logiciels (software + office aut.)	518.797,35	512.941,01	98,87 %	518.797,35	512.941,01	98,87 %	5.856,34
A-2102	Prest. extér. pour traitement des données	750.539,12	710.666,95	94,69 %	750.539,12	710.666,95	94,69 %	39.872,17
	Sum:	1.363.672,56	1.317.730,72	96,63 %	1.363.672,56	1.317.730,72	96,63 %	45.941,84
A-2200	Achat de matériel et installations techniques	10.951,72	10.538,06	96,22 %	10.951,72	10.538,06	96,22 %	413,66
A-2202	Location et leasing de matériel et installations tech.	12.737,54	8.650,22	67,91 %	12.737,54	8.650,22	67,91 %	4.087,32
A-2203	Entretien, exploitation et réparation de matériel	34.346,81	25.811,50	75,15 %	34.346,81	25.811,50	75,15 %	8.535,31
	Sum:	58.036,07	44.999,78	77,54 %	58.036,07	44.999,78	77,54 %	13.036,29
A-2210	Achat de mobilier	40.657,60	39.976,84	98,33 %	40.657,60	39.976,84	98,33 %	680,76
	Sum:	40.657,60	39.976,84	98,33 %	40.657,60	39.976,84	98,33 %	680,76
A-2232	Location, leasing matériel de transport, frais de mobilité	16.424,00	14.928,43	90,89 %	16.424,00	14.928,43	90,89 %	1.495,57
	Sum:	16.424,00	14.928,43	90,89 %	16.424,00	14.928,43	90,89 %	1.495,57
A-2250	Fonds de bibliothèque	560,30	560,30	100,00 %	560,30	560,30	100,00 %	0,00
	Sum:	560,30	560,30	100,00 %	560,30	560,30	100,00 %	0,00
A-2300	Papeterie et fournitures de bureau	4.132,50	0,00	0,00 %	4.132,50	0,00	0,00 %	4.132,50
	Sum:	4.132,50	0,00	0,00 %	4.132,50	0,00	0,00 %	4.132,50
A-2320	Frais bancaires	77,27	0,15	0,19 %	77,27	0,15	0,19 %	77,12
	Sum:	77,27	0,15	0,19 %	77,27	0,15	0,19 %	77,12
A-2330	Frais de contentieux	18.258,34	10.878,34	59,58 %	18.258,34	10.878,34	59,58 %	7.380,00
	Sum:	18.258,34	10.878,34	59,58 %	18.258,34	10.878,34	59,58 %	7.380,00
A-2350	Assurances diverses	1.979,38	1.583,84	80,01 %	1.979,38	1.583,84	80,01 %	395,74
A-2352	Frais divers de réunions internes	5.783,81	2.848,87	49,26 %	5.783,81	2.848,87	49,26 %	2.934,94
A-2353	Travaux de manutention et déménagement	4.557,11	3.239,04	71,08 %	4.557,11	3.239,04	71,08 %	1.318,07
A-2355	Tenues de service	1.000,00	510,00	51,00 %	1.000,00	510,00	51,00 %	490,00
	Sum:	13.320,30	8.181,55	61,42 %	13.320,30	8.181,55	61,42 %	5.138,75
A-2390	Information, Communication et Publication (fonctio	4.157,47	1.696,47	40,81 %	4.157,47	1.696,47	40,81 %	2.461,00
	Sum:	4.157,47	1.696,47	40,81 %	4.157,47	1.696,47	40,81 %	2.461,00
A-2400	Affranchissement correspondance et frais de port	33,44	0,00	0,00 %	33,44	0,00	0,00 %	33,44
A-2410	Redevances de télécommunications	8.777,58	59,99	0,68 %	8.777,58	59,99	0,68 %	8.717,59
	Sum:	8.811,02	59,99	0,68 %	8.811,02	59,99	0,68 %	8.751,03
A-2600	Frais d'experts	903.648,05	847.582,03	93,80 %	903.648,05	847.582,03	93,80 %	56.066,02
A-2601	Frais de réunions liés activités opération.	422.607,63	374.486,71	88,61 %	422.607,63	374.486,71	88,61 %	48.120,92
	Sum:	1.326.255,68	1.222.068,74	92,14 %	1.326.255,68	1.222.068,74	92,14 %	104.186,94
A-2620	Information, Communication & Publication	314.193,21	241.479,49	76,86 %	314.193,21	241.479,49	76,86 %	72.713,72
	Sum:	314.193,21	241.479,49	76,86 %	314.193,21	241.479,49	76,86 %	72.713,72
A-2630	Frais de traduction	455.033,82	439.928,00	96,68 %	455.033,82	439.928,00	96,68 %	15.105,82
	Sum:	455.033,82	439.928,00	96,68 %	455.033,82	439.928,00	96,68 %	15.105,82
A-2640	Frais d'audits	1.058.176,95	951.310,57	89,90 %	1.058.176,95	951.310,57	89,90 %	106.866,38
	Sum:	1.058.176,95	951.310,57	89,90 %	1.058.176,95	951.310,57	89,90 %	106.866,38
TITRE II		5.428.591,98	4.986.027,70	91,85 %	5.428.591,98	4.986.027,70	91,85 %	442.564,28
TOTAL		6.122.500,31	5.494.668,53	89,75 %	6.122.500,31	5.494.668,53	89,75 %	627.831,78

Les annulations de crédits s'expliquent par :

Titre I (Dépenses de personnel):

- 1170 "intérimaires", les montants reportés correspondaient au maximum prévu pour les 2 commandes de novembre et décembre alors que les remboursements ont été effectués sur la base des prestations réelles (hors congé et maladie), l'annulation sera réduite en 2012 car seule la facture de décembre a fait l'objet d'un report.

- 1300 "Missions", les montants reportés correspondent au maximum prévu pour les missions alors que les remboursements sont effectués sur la base des décomptes de coûts réels soumis.
- 1430 "Service Médical", les montants estimés pour les prestations spécifiques du type "examens complémentaires", "gestion des certificats médicaux", "contrôle des absences" s'avèrent supérieurs aux coûts réellement facturés par la DG HR. Les crédits à reporter étant inférieur en 2011, l'annulation sera réduite.
- 1440 "formation", certaines inscriptions ont fait l'objet d'une annulation l'année suivante notamment suite à des départs d'agents ou d'une différence de facturation par rapport à l'estimation. La mise en place de la nouvelle version de Syslog permet un meilleur suivi et par conséquent les crédits à reporter ont pu être mieux estimés en 2011.

Titre II (Immeubles, matériel et dépenses de fonctionnement):

- 2030 "Nettoyage et Entretien", 2040 "Aménagement des locaux" et 2050 "Sécurité et Surveillance des immeubles, contrairement à ce qui avait été annoncé par l'OIB en 2010, certaines prestations n'ont pas été facturées car incluses dans le forfait du SLA.
- 2102 "prestations externes pour traitement de données ", le nombre de jours prestés est inférieur au maximum prévu par les contrats notamment suite au départ de 2 consultants qui n'ont pas été remplacés.
- 2600 "Frais d'experts", une partie des crédits reportés n'a pas été utilisée car pour certains appels le nombre de propositions analysées est inférieur au maximum prévu et les coûts réels de transport, logement et subsistance sont dans certains cas inférieurs au maximum estimé.
- 2601 "frais de réunions", les coûts variables prévus pour certaines réunions sont inférieurs au montant engagé compte tenu du nombre réel de participants.
- 2620 "Communication", comme pour les frais de réunion, les coûts réels sont parfois inférieurs aux prévisions pour les "infodays" compte tenu du nombre de participants.
- 2630 "frais de traduction" le nombre de pages traduites et facturées est inférieur à l'estimation communiquées dans la demande de traduction.
- 2640 "frais d'audit", le montant reporté correspond au maximum prévu par le contrat qui couvre les prestations des auditeurs ainsi que les frais voyage qui sont remboursés sur la base des coûts réels. L'annulation correspond à l'écart entre les frais de voyage estimés et ceux réellement encourus. En 2011, l'Agence a utilisé un nouveau contrat cadre prévoyant une facturation forfaitaire des frais de voyage. L'annulation de crédits sera donc limitée.

III.3.2. RECETTES BUDGETAIRES

Ligne budgétaire	Description de la ligne budgétaire	Revenus Budgetés (1)	Ordres de recouvrement émis (2)	Revenus encaissés (3)	Montants ouverts fin 2011 (2)-(3)
I2011-1011-IC1	Subvention Commission EAC - rubrique 1a	23.216.138	23.216.138	23.216.138	0,00
I2011-1012-IC1	Subvention Commission EAC - rubrique 3b	16.574.099	16.574.099	16.574.099	0,00
I2011-1013-IC1	Subvention Commission EAC - rubrique 4	600.000	600.000	600.000	0,00
I2011-1014-IC2	Subvention Commission COMM - rubrique 3b	3.381.000	3.381.000	3.381.000	
I2011-1030-IC1	Subvention Commission DEVCO - rubrique 4	4.102.000	4.102.000	4.102.000	0,00
I2011-1031-IC1	Subvention Commission FPI - rubrique 4	519.000	519.000	519.000	0,00
I2011-1040-IC1	Subvention Commission ELARG - rubrique 4	1.219.000	1.219.000	1.219.000	0,00
I2011-1050-IC1	Contribution du FED	342.000	342.000	342.000	0,00
I2011-2300-IC1	Autres revenus		47.022	6.909	40.113,14
	GRAND TOTAL	49.953.237	50.000.259	49.960.146	40.113,14

La totalité des fonds appelés dans le cadre de la subvention a été encaissée au 31/12/11. Par contre, l'Agence a émis des ordres de recouvrement, pour des montants indûment payés notamment à l'OIB dans le cadre du SLA, et ceux-ci n'étaient pas encore encaissés au 31/12/2011.

En 2011, l'Agence a bénéficié d'une subvention de 49,95 M€.

On note une augmentation de 2% par rapport à la subvention de 2010 notamment pour couvrir les frais de gestion de l'instrument de mobilité intra-ACP déléguée à l'Agence à partir de 2011 (pour laquelle la contribution s'élève à 0,25 M€) ainsi que les frais de gestion additionnels résultant du volume croissant de projets gérés dans le cadre du programme Erasmus Mundus II, nécessitant des ressources additionnelles émanant de la rubrique 4 du budget de la Commission.

Le budget initial ainsi que les budgets révisés sont présentés au point suivant.

III.4. BUDGET INITIAL 2011 ET TRANSFERTS

Article Poste	Intitulé	Budget 2011	Aménagements	transferts demandés	Budget révisé juillet	Aménagements	transferts demandés	Budget révisé novembre	Aménagements novembre	transferts demandés	Budget révisé décembre
RECETTES											
1	SUBVENTION DE L'UNION EUROPÉENNE										
1 0	SUBVENTION DE L'UNION EUROPÉENNE										
1000	Subvention de l'Union Européenne au titre du domaine politique Société de l'Information	0			0			0			
1011	Subvention de l'Union Européenne au titre du domaine politique Education, Culture et Jeunesse (programmes financés à la rubrique 1a des perspectives financières)	23.216.138			23.216.138			23.216.138			23.216.138
1012	Subvention de l'Union Européenne au titre du domaine politique Education, Culture et Jeunesse (programmes financés à la rubrique 3b des perspectives financières)	16.574.099			16.574.099			16.574.099			16.574.099
1013	Subvention de l'Union Européenne au titre du domaine politique Education, Culture et Jeunesse (programmes financés à la rubrique 4 des perspectives financières)	600.000			600.000			600.000			600.000
1014	Subvention de l'Union Européenne au titre du domaine politique Citoyenneté (programmes financés à la rubrique 3b des perspectives financières)	3.381.000			3.381.000			3.381.000			3.381.000
1030	Subvention de l'Union Européenne au titre du domaine politique Relations extérieures (DG DEVCO)	4.102.000			4.102.000			4.102.000			4.102.000
1031	Subvention de l'Union Européenne au titre du domaine politique Relations extérieures (DG FPIS)	519.000			519.000			519.000			519.000
1040	Subvention de l'Union Européenne au titre du domaine politique Elargissement	1.219.000			1.219.000			1.219.000			1.219.000
1050	Contribution FED	342.000			342.000			342.000			342.000
	TOTAL DU CHAPITRE 1 0	49.953.237			49.953.237			49.953.237			49.953.237
	Total du titre 1	49.953.237			49.953.237			49.953.237			49.953.237
	TOTAL GÉNÉRAL	49.953.237			49.953.237			49.953.237			49.953.237

Par rapport à 2010, le volet recettes de l'Agence a augmenté d'environ 1M€ et n'a pas fait l'objet d'une réduction en cours d'année contrairement aux années précédentes.

Cette augmentation des recettes ne couvre que partiellement la hausse des dépenses salariales qui augmentent d'environ 1,8M€ par rapport à 2010. Des économies ont donc dû être mises en place sur d'autres postes de dépenses pour financer la croissance des dépenses de salaires.

Article Poste	Intitulé	Budget 2011	Aménage ments 1er semestre	transferts demandé s	Budget révisé juillet	Aménage ments scd semestre	transferts demandé s	Budget révisé novembre	Aménage ments novembre	transferts demandé s	Budget révisé décembre
DEPENSES											
1	PERSONNEL										
1 1	PERSONNEL EN ACTIVITE										
1 1 0	Agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs										
1 1 0 0	Agents temporaires	8.153.000		-78.000	8.075.000	-1.000	-90.000	7.984.000		-89.000	7.895.000
1 1 0 1	Allocations familiales	754.000		122.000	876.000		-21.000	855.000		-25.000	830.000
1 1 0 2	Indemnités de déplacement et d'expatriation	941.000		-109.000	832.000		-14.000	818.000		-8.500	809.500
1 1 0 3	Indemnité de secrétariat										
	Total de l'article 1 1 0	9.848.000	0	-65.000	9.783.000	-1.000	-125.000	9.657.000	0	-122.500	9.534.500
1 1 1	Autres agents										
1 1 1 2	Agents contractuels	14.650.000		400.000	15.050.000		-65.000	14.985.000		-195.000	14.790.000
1 1 1 3	Stagiaires	130.000		18.000	148.000		0	148.000		0	148.000
1 1 1 4	Conseillers spéciaux	p.m.			p.m.			p.m.			p.m.
1 1 1 5	Fonctionnaires européens, nationaux et internationaux de même qu'agents du secteur privé détachés temporairement à l'agence	85.000		0	85.000		-18.000	67.000		0	67.000
	Total de l'article 1 1 1	14.865.000	0	418.000	15.283.000	0	-83.000	15.200.000	0	-195.000	15.005.000
1 1 3	Cotisations sociales										
1 1 3 0	Couverture risque maladie	271.000		5.000	276.000		-1.000	275.000		-3.500	271.500
1 1 3 1	Couverture risque accident et maladie professionnelle	72.000		-12.000	60.000		-2.000	58.000		-1.000	57.000
1 1 3 2	Couverture risque chômage	102.000		4.000	106.000		0	106.000		0	106.000
	Total de l'article 1 1 3	445.000	0	-3.000	442.000	0	-3.000	439.000	0	-4.500	434.500
1 1 4	Allocations et indemnités diverses										
1 1 4 0	Allocations naissances/décès	2.000		0	2.000		0	2.000		-1.000	1.000
1 1 4 1	Frais de voyage congé annuel	153.000		-13.000	140.000		0	140.000		-9.000	131.000
1 1 4 2	Indemnités de logement/transport			0			0				
1 1 4 3	Indemnités forfaitaires de fonction			0			0				
1 1 4 4	Indemnités forfaitaires de déplacement			0			0				
1 1 4 5	Indemnités spéciales comptable et régisseur d'avance			0			0				
1 1 4 7	Indemnités pour astreintes/service continu	p.m.		0	p.m.			p.m.			
1 1 4 9	Autres indemnités	2.000		0	2.000		-1.500	500		0	500
	Total de l'article 1 1 4	157.000	0	-13.000	144.000	0	-1.500	142.500	0	-10.000	132.500
1 1 7	Prestations Intérimaires et autres prestataires externes										
1 1 7 0	Intérimaires	2.100.000	-38.000	238.000	2.300.000		0	2.300.000		-19.000	2.281.000
1 1 7 8	Autres prestataires externes	318.000	38.000	-5.000	351.000		20.000	371.000		-11.900	359.100
	Total de l'article 1 1 7	2.418.000	0	233.000	2.651.000	0	20.000	2.671.000	0	-30.900	2.640.100
1 1 8	Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation des fonctions et aux mutations										
1 1 8 1	Frais de voyage lors de la prise et la cessation de fonction	1.000		0	1.000		-1.000	0		0	0
1 1 8 2	Indemnités d'installations	15.000		-5.000	10.000		-5.000	5.000		0	5.000
1 1 8 3	Frais de déménagement	40.000		-15.000	25.000		-18.000	7.000		0	7.000
1 1 8 4	Indemnités journalières	5.000		4.000	9.000		0	9.000		0	9.000
1 1 8 5	Frais de recrutement	25.000		-15.000	10.000		8.000	18.000		-3.000	15.000
	Total de l'article 1 1 8	86.000	0	-31.000	55.000	0	-16.000	39.000	0	-3.000	36.000
1 1 9 0	Coefficients correcteurs	1.000		0	1.000	1.000	0	2.000			2.000
1 1 9 1	Adaptation des rémunérations	0		0	0			0			0
	Total de l'article 1 1 9	1.000	0	0	1.000	1.000	0	2.000	0	0	2.000
	TOTAL DU CHAPITRE 1 1	27.820.000	0	539.000	28.359.000	0	-208.500	28.150.500	0	-365.900	27.784.600
1 3	MISSIONS ET DÉPLACEMENTS										
1 3 0 0	Frais de missions, de déplacements et autres dépenses accessoires	700.000		0	700.000		20.000	720.000		-20.000	700.000
	TOTAL DU CHAPITRE 1 3	700.000	0	0	700.000	0	20.000	720.000	0	-20.000	700.000
1 4	INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL										
1 4 0 0	Secours extraordinaires	p.m.									
1 4 2 0	Restaurants et cantines	10.000		-3.000	7.000		0	7.000		0	7.000
1 4 3 0	Service médical	145.000		-25.000	120.000		-44.000	76.000		0	76.000
1 4 4 0	Cours de langues, recyclage et perfectionnement professionnel	410.000		-50.000	360.000		-70.000	290.000		-27.000	263.000
1 4 9 0	Autres interventions	20.000		3.000	23.000		0	23.000		0	23.000
	TOTAL DU CHAPITRE 1 4	585.000	0	-75.000	510.000	0	-114.000	396.000	0	-27.000	369.000
1 5	ECHANGE DE FONCTIONNAIRES ET EXPERTS										
1 5 2	Agents de l'Agence détachés temporairement dans d'autres administrations	p.m.									
	TOTAL DU CHAPITRE 1 5	0									
1 6	SERVICE SOCIAL										
1 6 3 0	Centre de la petite enfance	600.000		0	600.000		72.437	672.437		11.900	684.337
	TOTAL DU CHAPITRE 1 6	600.000	0	0	600.000	0	72.437	672.437	0	11.900	684.337
1 7	FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION										
1 7 0 0	Frais de réception et de représentation	5.000		-4.000	1.000		-1.000	0		0	0
	TOTAL DU CHAPITRE 1 7	5.000	0	-4.000	1.000	0	-1.000	0	0	0	0
	Total du titre 1	29.710.000	0	460.000	30.170.000	0	-231.063	29.938.937	0	-401.000	29.537.937

Article Poste	Intitulé	Budget 2011	Aména- gements 1er semestre	transferts demandé s	Budget révisé juillet	Aména- gements 2nd semestre	transferts demandé s	Budget révisé novembre	Aména- gements novembre	transferts demandé s	Budget révisé décembre
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT										
2 0	LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES										
2000	Loyers	2.510.000		1.000	2.511.000		0	2.511.000		652.500	2.511.000
2010	Assurances	20.000		-2.000	18.000		-500	17.500	152	0	17.652
2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	317.000		0	317.000		-17.000	300.000		-5.000	295.000
2030	Nettoyage et entretien	995.000		0	995.000		-10.000	985.000	-152	-10.000	974.848
2040	Aménagement des locaux	20.000		-10.000	10.000		-5.500	3.500		0	3.500
2050	Sécurité et surveillance des immeubles	801.000		-80.000	721.000		0	721.000		0	721.000
2070	Construction des immeubles	p.m.			p.m.			p.m.			p.m.
2090	Autres dépenses	782.000		-10.000	772.000		-1.000	771.000		0	771.000
	TOTAL DU CHAPITRE 2 0	5.395.000	0	-101.000	5.294.000	0	-35.000	5.259.000	0	637.500	5.896.500
2 1	TRAITEMENT DE DONNÉES										
2 1 0	Informatique										
2 1 0 0	Équipement de traitement de données	203.000	0	-98.000	105.000	8.000	56.500	169.500	5.900	63.600	239.000
2 1 0 1	Développement de logiciels	1.361.000	-280.000	240.000	1.321.000	-8.000	-52.000	1.261.000	-5.900	10.900	1.269.000
2 1 0 2	Autres services externes pour le traitement des données	2.398.000	280.000	130.000	2.808.000		10.000	2.818.000		0	2.818.000
	Total de l'article 2 1 0	3.962.000	0	272.000	4.234.000	0	14.500	4.248.500	0	74.500	4.323.000
	TOTAL DU CHAPITRE 2 1	3.962.000	0	272.000	4.234.000	0	14.500	4.248.500	0	74.500	4.323.000
2 2	BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES										
2 2 0	Matériel et installations techniques										
2 2 0 0	Achat de matériel et installations techniques	15.000		0	15.000		-6.000	9.000		0	9.000
2 2 0 2	Location et leasing de matériel et installations	61.000		-14.000	47.000		0	47.000		0	47.000
2 2 0 3	Entretien, exploitation et réparation de matériel et installations techniques	95.000		-10.000	85.000	5.000	0	90.000		0	90.000
	Total de l'article 2 2 0	171.000	0	-24.000	147.000	5.000	-6.000	146.000	0	0	146.000
2 2 1	Mobilier										
2 2 1 0	Achat de mobilier	50.000		-50.000	0		0	0		68.000	68.000
2 2 1 2	Location et leasing de mobilier	0		0	0		0	0		0	0
2 2 1 3	Entretien et réparation de mobilier	26.000		-18.000	8.000	-5.000	-2.500	500		0	500
	Total de l'article 2 2 1	76.000	0	-68.000	8.000	-5.000	-2.500	500	0	68.000	68.500
2 2 3	Matériel de transport										
2 2 3 0	Achat de matériel de transport	p.m.			p.m.			p.m.			p.m.
2 2 3 2	Location et leasing de matériel de transport et frais de	50.000	-9.500	0	40.500		-5.500	35.000		500	35.500
2 2 3 3	Entretien, exploitation et réparation de matériel de	p.m.			p.m.			p.m.			p.m.
	Total de l'article 2 2 3	50.000	-9.500	0	40.500	0	-5.500	35.000	0	500	35.500
2 2 5	Dépenses de documentation et de bibliothèque										
2250	Fond de bibliothèque	5.000	-200	-2.000	2.800		-1.500	1.300		0	1.300
2251	Matériel de bibliothèque	p.m.			p.m.			p.m.			p.m.
2252	Abonnements journaliers et périodiques	7.000	9.700	1.000	17.700		-1.200	16.500		0	16.500
	Total de l'article 2 2 5	12.000	9.500	-1.000	20.500	0	-2.700	17.800	0	0	17.800
	TOTAL DU CHAPITRE 2 2	309.000	0	-93.000	216.000	0	-16.700	199.300	0	68.500	267.800
2 3	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT										
2300	Papeterie et fournitures de bureau	133.000		-6.000	127.000		-10.000	117.000		-7.000	110.000
2 3 2	Charges financières										
2 3 2 0	Frais bancaires	1.000		0	1.000	-700	0	300		0	300
	Total de l'article 2 3 2	1.000	0	0	1.000	-700	0	300	0	0	300
2330	Frais de contentieux	32.000		0	32.000	4.700	0	36.700		-15.000	21.700
2340	Domages et intérêts	p.m.			p.m.			p.m.			p.m.
2350	Autres dépenses de fonctionnement										
2350	Assurances diverses	5.000		0	5.000	-500	-1.500	3.000		500	3.500
2352	Réunions internes	14.000		6.000	20.000	-3.500	3.500	20.000		-6.000	14.000
2353	Frais de manutention et déménagement	40.000		-30.000	10.000		-5.500	4.500		0	4.500
2354	Dépenses d'archivage de documents	58.000	424	0	58.424		0	58.424		0	58.424
2355	Dépenses de tenue de services	3.000	-424	-2.000	576		0	576		0	576
2356	Dépenses diverses	p.m.			p.m.			p.m.			p.m.
	Total de l'article 2 3 5	120.000	0	-26.000	94.000	-4.000	-3.500	86.500	0	-5.500	81.000
2390	Information, communication et publication	10.000		-5.000	5.000		-3.000	2.000		0	2.000
	TOTAL DU CHAPITRE 2 3	296.000	0	-37.000	259.000	0	-16.500	242.500	0	-27.500	215.000
2 4	AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS										
2400	Affranchissement de correspondance et frais de port	103.000		-10.000	93.000		-10.000	83.000		-10.000	73.000
2 4 1	Télécommunications										
2 4 1 0	Abonnements et redevances	755.000		52.000	807.000		-5.000	802.000		0	802.000
2 4 1 1	Achat et installation d'équipements et de matériels de télécommunications	0		0	0		0	0		0	0
	Total de l'article 2 4 1	755.000	0	52.000	807.000	0	-5.000	802.000	0	0	802.000
	TOTAL DU CHAPITRE 2 4	858.000	0	42.000	900.000	0	-15.000	886.000	0	-10.000	876.000
2 5	FRAIS DE RÉUNIONS ET DE CONVOCATIONS										
2500	Réunions et convocations en général	p.m.			p.m.			p.m.			p.m.
	TOTAL DU CHAPITRE 2 5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2 6	FRAIS ADMINISTRATIFS LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES										
2 6 0	Frais d'experts et de réunions liés aux activités opérationnelles										
2600	Frais d'experts	5.933.237	416.000	-273.000	6.076.237		-246.237	5.830.000		-20.000	5.910.000
2601	Frais de réunions liées aux activités opérationnelles	636.000	-145.000	-44.000	447.000		198.000	645.000	65.000	0	710.000
	Total de l'article 2 6 0	6.569.237	271.000	-317.000	6.523.237	0	-48.237	6.475.000	65.000	-20.000	6.620.000
2610	Frais d'interprétation	0		0	0		0	0		0	0
2620	Information, communication et publication	631.000		7.000	638.000		0	638.000		-50.000	588.000
2630	Frais de traduction	990.000	-171.000	-150.000	669.000		-35.000	634.000		-60.000	574.000
2640	Frais d'audits	1.233.000	-100.000	-83.000	1.050.000		383.000	1.433.000	-65.000	-212.000	1.156.000
2650	Frais d'études	0		0	0		0	0		0	0
	TOTAL DU CHAPITRE 2 6	9.423.237	0	-543.000	8.880.237	0	299.763	9.180.000	0	-342.000	8.838.000
	Total du titre 2	20.243.237	0	-460.000	19.783.237	0	231.063	20.014.300	0	401.000	20.415.300
	TOTAL DEPENSES	49.953.237	0	0	49.953.237	0	0	49.953.237	0	0	49.953.237

Le budget de fonctionnement initial de l'Agence adopté par le Comité de Direction le 2 février 2011 s'élevait à 49,95 M€ réparti de la manière suivante:

29,71 M€ (59,5%) sur le titre I "dépenses de personnel"

20,24 M€ (40,5%) sur le titre II "Immeuble, Matériel et Dépenses diverses de fonctionnement"

Le 15 juillet 2011, le Comité de Direction a adopté un budget révisé. Cette révision, sans impact sur le total budgétaire, avait pour objet d'actualiser les besoins de l'agence à la lumière de l'exécution budgétaire au 30/06/2011. Elle a donc donné lieu à un réaménagement de crédits sur certaines lignes.

Au niveau du titre I, les principaux postes affectés étaient les suivants:

- La ligne 1112 "Agents contractuels" a fait l'objet d'un renforcement compte tenu de:
 - l'adaptation de la politique de promotion afin de l'aligner sur le concept de "carrière moyenne" (cf. nouvelles dispositions pour les agents contractuels Commission),
 - l'augmentation estimée des frais de voyage annuels,
 - l'augmentation du coût moyen suite aux échelons liés à l'ancienneté.
- La ligne 1170 "intérimaires" a été renforcée afin de financer un plus grand nombre d'intérimaires en remplacement de congé de maladie et maternité. L'Agence a toutefois maintenu les efforts mis en place pour réduire le recours à du personnel intérimaire pour pallier la surcharge de travail.

Ces renforcements ont été financés partiellement par des diminutions sur certaines lignes au sein du titre I mais surtout par prélèvement sur le titre II.

Les aménagements principaux réalisés sur le titre II ont été les suivants:

- les crédits sur le chapitre 20 "location d'immeubles et frais accessoires" ont été réduits notamment parce que l'Agence a pu bénéficier de tarifs plus compétitifs en matière de sécurité et gardiennage grâce au nouveau contrat cadre de la DG HR,
- le chapitre 22 "Biens meubles et frais accessoires", les achats de mobilier et matériel ont été temporairement postposés permettant ainsi un prélèvement temporaire des crédits sur certaines lignes, par ailleurs les frais d'entretien de mobilier ont pu être fortement diminués car ils ne sont plus facturés de manière forfaitaire par l'OIB mais sur base de la consommation réelle.
- les crédits sur le chapitre 26 "frais administratifs liés aux activités opérationnels" (compte tenu également des aménagements à l'intérieur du chapitre réalisés au cours du 1^{er} semestre) ont fait l'objet d'une réduction et plus spécifiquement:
 - Les dépenses de réunions liées aux activités opérationnelles ont été temporairement gelées pour permettre un prélèvement temporaire en vue de renforcer d'autres lignes,
 - Les dépenses de traduction ont été revues à la baisse notamment grâce à une meilleure planification permettant de bénéficier de tarifs plus avantageux et à des traductions réalisées au sein de l'agence
 - Les dépenses d'audits ont été réduites dans l'attente de la signature du nouveau contrat cadre de la Commission et de la finalisation du plan d'audit 2011.
- A l'inverse, le chapitre 21 "traitement de données" a fait l'objet d'un renforcement pour permettre de faire face à l'augmentation des coûts du SLA avec la DG DIGIT et de procéder à une analyse des "Business Processes".

A la lumière de l'exécution budgétaire au 31/10/2011, l'Agence a procédé à une seconde révision, à nouveau sans impact sur le total budgétaire, qui a été adoptée par le comité de Direction le 25 novembre.

Sur le titre I, les modifications portaient essentiellement sur:

- le chapitre 11 "Personnel en activité" qui a été revu à la baisse pour intégrer les économies résultant notamment des congés parentaux. De plus, le nombre de promotions accordées aux agents temporaires s'est révélé inférieur à la prévision initiale.
- Les crédits du chapitre 14 "infrastructure à caractère socio-médical" qui ont été réduits pour prendre en compte un nombre inférieur de visites médicales réellement effectuées (notamment suite à la difficulté du Service Médical à répondre à la demande), une diminution de la demande de formation résultant de l'ancienneté des agents et l'annulation de certaines formations pilotes n'ayant pas rencontrés le succès escompté.

Les crédits ainsi libérés ont permis de renforcer partiellement certains postes du titre II.

Au niveau du titre II, les aménagements ont principalement affecté le chapitre 26 "frais administratifs liés aux activités opérationnelles". La plupart des sélections de projets étant clôturées, l'Agence a été en mesure de réduire ses frais d'experts malgré l'augmentation du nombre de propositions sur certains programmes grâce aux mesures de réduction des coûts mises en place en cours d'année lui permettant ainsi d'engager les dépenses initialement planifiées sur les frais de réunion qui avaient été temporairement gelées. Par ailleurs, le poste "audit" a été renforcé pour intégrer les besoins résultant de la finalisation du plan d'audit 2011.

En décembre, l'Agence a soumis, en procédure écrite, un aménagement de crédits au Comité de Direction afin d'optimiser son exécution budgétaire.

Le refus par le Conseil de la proposition d'indexation des salaires de la Commission, a entraîné des surplus sur les lignes de salaires.

Par ailleurs, le poste "frais d'audit" a dû être diminué en fin d'année car la signature tardive du nouveau contrat cadre de la DG INFSO n'a pas permis de contractualiser certains audits plus complexes qui ont été postposés. De plus, en raison d'un conflit d'intérêts dont l'Agence a pris connaissance mi décembre, elle a reporté à 2012 la contractualisation de l'audit de certains projets avec la seconde société d'audit retenue dans le contrat cadre.

Ces surplus ont donc permis, dans le prolongement de l'approche déjà suivie les années précédentes, de renforcer prioritairement la ligne "loyer" en vue de procéder à un remboursement anticipé complémentaire des travaux d'aménagement des immeubles. Et dans une moindre mesure, ils ont été utilisés pour permettre l'achat de matériel informatique et de mobilier. Il s'agit de dépenses qui avaient été initialement prévues mais qui avait fait l'objet d'une décision de report compte tenu des contraintes budgétaires. D'autres aménagements mineurs sont également intervenus.

Enfin, comme en 2010, l'Agence a procédé en cours d'année à deux opérations de transferts à l'intérieur de chapitres ainsi qu'une dernière en novembre, en application de la décision autorisant le directeur à procéder à ce type d'aménagement moyennant information du Comité de Direction, afin de faire face à des dépenses supplémentaires urgentes sur certains postes.

IV. RESSOURCES HUMAINES

Le nombre de postes occupés par les agents temporaires est passé de 97 en 2010 à 102 en décembre 2011.

En ce qui concerne les agents contractuels, l'effectif cible de l'Agence pour 2011 était de 336 agents dont 314 autorisés et financés par les crédits EUR 27, 19 financés par la participation des pays candidats/tiers et 3 financés par les crédits FED.

Sur les 336 postes, 331 étaient occupés au 31 décembre 2011 dont 309 financés par les crédits EUR 27 alors qu'en décembre 2010, 315 postes étaient occupés.

L'effectif annuel moyen de l'Agence était de l'ordre de 100 agents temporaires et 327 agents contractuels.

AGENTS TEMPORAIRES				
Catégories et grades	2010		2011	
	Réellement pourvus au 31.12.2010	Autorisés dans le budget	Réellement pourvus au 31.12.2011	Autorisés dans le budget
	Temp.	Temp.	Temp.	Temp.
AD 16	0	0	0	0
AD 15	0	0	0	0
AD 14	1	1	1	1
AD 13	2	3	2	3
AD 12	5	5	5	8
AD 11	3	5	4	3
AD 10	8	11	9	14
AD 9	15	20	14	10
AD 8	20	15	19	17
AD 7	3	3	3	5
AD 6	3	5	3	6
AD 5	10	3	12	6
Total grade AD	70	71	72	73
AST 11	0	1	0	1
AST 10	1	0	1	0
AST 9	0	0	0	0
AST 8	1	1	1	2
AST 7	2	3	2	1
AST 6	2	3	2	1
AST 5	1	4	1	4
AST 4	13	14	12	16
AST 3	7	5	11	4
AST 2	0	0	0	0
AST 1	0	0	0	0
Total grade AST	27	31	30	29
Total général	97	102	102	102

AGENTS CONTRACTUELS			
2010		2011	
Réellement pourvus au 31.12.2010	effectifs "cible"	Réellement pourvus au 31.12.2011	effectifs "cible"
315	327	331	336